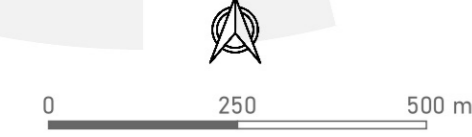



Version pour approbation en conseil
communautaire en date du 09 février 2023

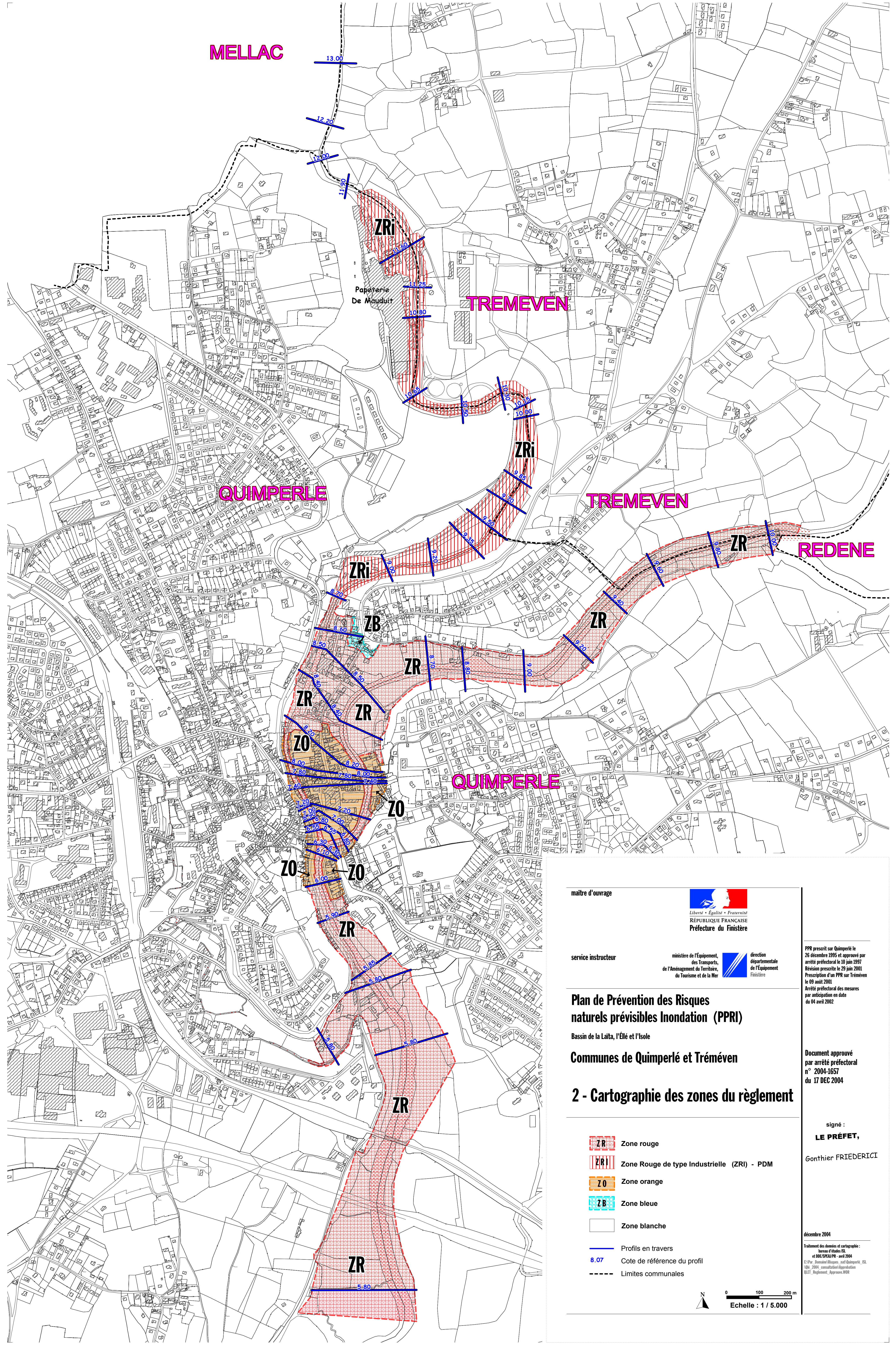
Echelle 1 : 10 000



- Mouvements de terrain localisés
- Risque d'éboulement - Parcelle remblayée
- Risque technologique
- Retrait - gonflement des sols argileux - Aléa faible
- Atlas des zones inondables
- Zones d'Expansion des Crues Probables
- Secteurs d'information sur les sols
- Zone basse littorale exposée au risque de submersion marine :
 - zone d'aléa 'moyen'
 - zone d'aléa 'fort'
 - zone d'aléa 'lié au changement climatique'
- Servitude I1 - Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (*)
- Servitude PM1 - Risques naturels prévisibles : PPR Inondation de Quimperité / Tréméven
 - Zone blanche
 - Zone bleue
 - Zone orange
 - Zone rouge
 - Zone rouge industrielle
- Cadastre
 - Parcelle
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Commune



* I1 : Édition graphique issue d'un plan de détail informatif ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du(des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le gâchet unique et d'effectuer, auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément aux dispositions du code de l'environnement.



MELLAC

TREMEVEN


QUIMPERLE

TREMEVEN

REDENE

QUIMPERLE


maître d'ouvrage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Finistère

service instructeur

ministère de l'Équipement,
des Transports,
de l'Aménagement du Territoire,
du Tourisme et de la Mer



direction
départementale
de l'Équipement
Finistère

PPR prescrit sur Quimperle le
26 décembre 1995 et approuvé par
arrêté préfectoral le 10 juin 1997
Révision prescrite le 29 juin 2001
Prescription d'un PPR sur Tréméven
le 09 août 2001
Arrêté préfectoral des mesures
par anticipation en date
du 04 avril 2002

Document approuvé
par arrêté préfectoral
n° 2004-1657
du 17 DEC 2004

signé :
LE PRÉFET,
Gonthier FRIEDERICI

décembre 2004




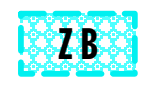
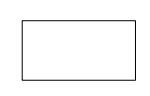

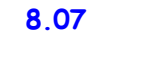

traitement des données et cartographie :
MORAN D'ÉTUDES ISL
et DDE/SPEA/PR - avril 2004
©/Par : Domaine/Risques_mait/Quimperle_ISL
/Obj : 2004_consultation/Approbat
@LET_Reglement_Approbat_WDR

**Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles Inondation (PPRI)**

Bassin de la Laïta, l'Élé et l'Isle

Communes de Quimperlé et Tréméven

2 - Cartographie des zones du règlement

-  Zone rouge
-  Zone Rouge de type Industrielle (ZRI) - PDM
-  Zone orange
-  Zone bleue
-  Zone blanche
-  Profils en travers
-  Cote de référence du profil
-  Limites communales

0 100 200 m
Echelle : 1 / 5.000

Préfecture

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civiles

Arrêté n° 2015090-0005 du 2 avril 2015
remplaçant l'arrêté n° 2015058-0001 du 27/02/2015
fixant la liste des terrains de campings et de
stationnement de caravanes situés en totalité ou partie dans des zones
soumises à un risque naturel ou technologique prévisible

le Préfet du Finistère
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique ;

VU le décret n°94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté du 6 février 1995 fixant le modèle du cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

VU l'arrêté n°2011-0260 du 22 février 2011 fixant la liste des terrains de campings et de stationnement de caravanes situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU la circulaire interministérielle n°95-14 du 6 février 1995 relative à l'application du décret du 13 juillet 1994 ;

VU la circulaire interministérielle n°97-106 du 25 novembre 1997 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping situés dans les zones à risques ;

VU la circulaire interministérielle du 7 avril 2010 relative aux mesures à prendre suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010 ;

VU l'instruction gouvernementale conjointe du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans des zones de submersion rapide ;

VU les Plans de Prévention des Risques-Naturels (PPR-N) des communes concernées ;

VU les courriers du 18 décembre 2013 notifiant les nouvelles cartographies des zones basses littorales aux mairies;

Sur proposition de M. le directeur de cabinet du préfet du Finistère ;

ARRETE

Article 1 : la liste des terrains de camping situés en totalité ou en partie dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible, est modifiée conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : les propriétaires ou exploitants des terrains désignés dans le tableau annexé au présent arrêté devront procéder à l'affichage du présent arrêté et de ses annexes.

Article 3 : l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'aménagement de terrain de camping et de stationnement de caravanes dans les communes, désignées dans le tableau annexé au présent arrêté, devra fixer les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation et le délai dans lequel elles devront être réalisées, après consultation du propriétaire et de l'exploitant et après avis de la sous-commission pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : en cas d'inexécution totale ou partielle des ces prescriptions par l'exploitant dans les délais prévus, l'autorité mentionnée à l'article 3 ou, en cas de carence, le préfet, peut ordonner, après sa mise en demeure restée sans effet, la fermeture temporaire du terrain et l'évacuation des occupants jusqu'à l'exécution des prescriptions.

Article 5 : l'arrêté n° 2015058-0001 du 27/02/2015 est abrogé ;

Article 6 : le présent arrêté devra être affiché dans les mairies concernées et publié par tous autres procédés en usage dans les communes. Il sera en outre notifié par les maires aux propriétaires des terrains concernés.

Article 7 : le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Quimper, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Morlaix et Châteaulin, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, les maires des communes dans lesquelles sont situées les zones désignées dans le tableau annexé au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

QUIMPER - 2 AVR. 2015

Jean-Luc VIDELAINE

**LISTE DES TERRAINS OU AIRES DE CAMPING ET STATIONNEMENT DE CARAVANES
SITUÉS DANS UNE ZONE A RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE PREVISIBLE**

commune	Dénomination du camping (site d'implantation)	gestionnaire	Nature du risque	Nb de places	Documents de prévention
Brest	Camping du Goulet	M. et Mme ROUZIC	Risque industriel	155	PPI arsenal port militaire
Brignogan	Camping de Keravezan	La mairie	Risque submersion	147	cartographie zones basses littorales 2013
Brignogan	du Phare (pointe de Beg Pol)	M. Jean LE GUEN	Risque submersion	144	cartographie zones basses littorales 2013 et PPR SM
Kerlouan	Camping municipal de Rudoloc	La mairie	Risque submersion	75	cartographie zones basses littorales 2013
Lampaul Ploudalmezeau	Camping municipal des dunes	La mairie	Risque submersion	100	cartographie zones basses littorales 2013
Le Relecq Kerhuon	Camping municipal du Camfroust	La mairie	Risque submersion	55	cartographie zones basses littorales 2013
Saint Thoïs	Camping Le Stervinou	ULAMIR Auline	inondation	35	Atlas des zones inondables
Brennilis	Camping de Nestavel Bras	La mairie	Risque industriel	40	PSS centre de production thermique EDF
Saint Nic	Camping de Menez Bichen	Mme Corinne AUFFRET	Risque submersion	265	cartographie zones basses littorales 2013
Saint Nic	Domaine de Ker Ys	M. Cyril GOBET	Risque submersion	190	cartographie zones basses littorales 2013
Plomodiern	Camping le Kergorz	M. Patrick GUILLOT	Risque submersion	49	cartographie zones basses littorales 2013
Plobannlec Lesconil	Camping de la Grande Plage	M. Vincent TREMBLAY	Risque submersion	100	cartographie zones basses littorales 2013
Plobannlec Lesconil	Camping des dunes	M. Guillaume LUCAS	Risque submersion	120	cartographie zones basses littorales 2013
Plobannlec Lesconil	de Keralouet (Keralouet)	M. et Mme KERDRANVAT	Risque submersion	64	cartographie zones basses littorales 2013 et PPR-SM
Loctudy	Camping municipal de Langoz	La mairie	Risque submersion	85	cartographie zones basses littorales 2013
Loctudy	Camping de Kergall	M. et Mme LE NOURS	Risque submersion	99	cartographie zones basses littorales 2013
Loctudy	de la Palue du Cosquer (Le Cosquer)	CE MBDA	Risque submersion	55	cartographie zones basses littorales 2013 et PPR SM
La Foret Fouesnant	Camping européen de la plage	Mme Catherine MERCIER	Risque submersion	60	cartographie zones basses littorales 2013
Concarneau	Camping de Cabellou plage	Mme Gaëlle QUERE	Risque submersion	200	cartographie zones basses littorales 2013
Cléder	de Roguennic	SEM de Kervaliou	Risque submersion	300	PPR SM
Cléder	de Poulennou (Kervaliou)	La mairie	Risque submersion	80	PPR SM
Combrit	De Kerloc'h Gwenn	SPAFI M. Pascal LE JARS	Risque submersion	90	PPR SM
Fouesnant	de l'Atlantique (Poulancorre)	Mme Anne CALIPPE	Risque submersion	432	PPR SM
Fouesnant	Kost ar Moor	M. Pascal CARADEC	Risque submersion	170	PPR SM
Fouesnant	De Penhoat	M. Stéphane CARADEC	Risque submersion	145	PPR SM
Fouesnant	le Vorlen (Beg Meil)	VITALYS PLEIN AIR	Risque submersion	600	PPR SM
Fouesnant	Cleut Rouz (plage de Cleut Rouz)	Mme Liliane NERZIC	Risque submersion	143	PPR SM
Fouesnant	la Pointe (Mousterlin)	M. Alain URVOAS	Risque submersion	45	PPR SM
Fouesnant	le Grand Large (Mousterlin)	France Loc	Risque submersion	300	PPR SM
Guissény	du Curnic (Le Curnic)	La mairie	Risque submersion	100	PPR SM
Ile Tudy	Pen Ar Palud (Le Sillon le Teven)		Risque submersion	60	PPR SM
Ile Tudy	Lès Cléden (Le Sillon)	GCU	Risque submersion	84	PPR SM
Ile Tudy	du bois d'Amour (Le Sillon)	M. KERHOM	Risque submersion	70	PPR SM
Landevennec	du Pâi	La mairie+syndicat	Risque submersion	20	Pas de PPR

Penmarc'h	Gr. camping de la Plage (Ster Poulguen)	M. et Mme FURIC	Risque submersion	410	PPR SM
Penmarc'h	Domaine de la Joie (La joie)	Mme Sylvie JOLY	Risque submersion	323	PPR SM
Penmarc'h	Toul ar Ster (Toul ar ster)	La mairie	Risque submersion	205	PPR SM
Penmarc'h	de Kéridy (Penagner)	GCU	Risque submersion	66	PPR SM
Penmarc'h	le Grand Bleu (Toul ar ster)	M. LE PRAT	Risque submersion	80	PPR SM
Ploëven	de la Mer (Ty an Quer)	Mme CUVELIER	Risque submersion	54	Pas de PPR
Plounévez Lochrist	Odé Vras (Anse de Kernic)	La mairie	Risque submersion	135	PPR SM
Roscoff (Santec)	des 4 saisons (perharidy pouldu)	Mme DEGRELLE	Risque submersion	200	PPR SM
Santec	des Dunes (Dossen forêt dom de Santec)	La mairie	Risque submersion	100	PPR SM
Tréffagat	Camping des Ormes	M. Patrick GUIZIOU	Risque submersion	76	PPR SM
Tréfléz	de Keremma (dunes de Keremma)	La mairie	Risque submersion	200	PPR SM
Ploudalmézeau	Tréompan	La mairie	Risque submersion	100	PPR SM
Carhaix	de l'Hyères (rives de l'Hyères)	La mairie	Inondation	62	Pas de PPR
Châteaulin	Rodaven (rives de l'Aulne)	La mairie	Inondation	100	PPR
Clédén Poher	Le Moulin Vert (rives de l'Aulne)	M. JEGOU	Inondation	45	Pas de PPR
Huelgoat	de la Rivière d'Argent (Rives de la rivière d'Argent)	M. Jean Michel BERTHELOT	Inondation	84	Pas de PPR
Huelgoat	municipal du Fao	La mairie	Inondation	75	Pas de PPR
Locunolé	le Ty Nadan (Ty Nadan)	M. Bruno KERYHUEL	Inondation	325	Pas de PPR
Saint Evarzec	de Kéromen (Keromen)	M. LE FUR	Inondation	36	Pas de PPR
Saint Goazec	municipal de Penn ar Pont (penn ar Pont)	VVF Villages	Inondation	40	PPR prescrit
Sizun	du Gollen (Rives de l'Elorn)	La mairie	Inondation	29	Pas de PPR
Crozon	Les Pieds dans l'eau	Mme CABUS M.AUGUSTIN	Nucléaire	118	PPI nucléaire
Lanvéoc	Gwel Kaër	Mme GUEGUENIAT	Nucléaire	98	PPI nucléaire
Locquirec	Bellevue		Risque d'éboulement		Zone de falaise
Pleyben	Pont Coblan	La mairie	Inondation	60	PPR prescrit
Plounéour Trez	Camping de Kerurus	M. et Mme BARBIER	Risque submersion	350	PPR SM



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrivé le

16 AOUT 2021

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Quimper, le **11 AOUT 2021**

Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Virginie Le Roux
Tél : 02.99.33.43.47
Courriel : virginie.le-roux@developpement-
durable.gouv.fr

LE PREFET

à

Monsieur le Pdt de la Communauté de
Communes de Quimperlé Communauté
1, rue Andreï Sakharov
CS 20245
29394 Quimperlé Cedex

LR/AR : 1A113 399 88215

Copie aux maires concernés (liste en annexe)

OBIET : Arrêté préfectoral portant sur les secteurs d'information sur les sols (SIS)
Annexion au PLU
REFER : Articles L.125-6 et R. 125-46 du code de l'environnement
Articles L.151-43, L.152-7 et L.153-60 - R.151-51 et R.151-53 du code de l'urbanisme
P.J. : 1 AP
1 certificat d'affichage

Pour faire suite à la démarche de création des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Quimperlé Communauté, j'ai pris un arrêté portant sur la localisation des SIS.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, une copie de mon arrêté du 11 août 2021 et ses annexes, qui devra être affichée un mois au siège de votre communauté de communes, de façon visible.

Il conviendra de me faire retour du certificat d'affichage ci-joint complété, à l'issue de la période d'affichage d'un mois, prévue par l'article R. 125-46 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement, il convient d'annexer ces fiches au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale des communes concernées.

Lors de la délivrance d'un certificat d'urbanisme, la commune doit mentionner si le terrain est localisé en secteur d'information sur les sols.

Lors de l'instruction d'un permis de construire ou d'aménagement sur un terrain localisé en secteur d'information sur les sols, le service instructeur doit vérifier la présence, dans le dossier de demande, de l'attestation d'un bureau d'étude certifié justifiant de la prise en compte de la pollution des milieux.

Une page Internet expliquant la démarche SIS est disponible sur le site de la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-secteurs-d-information-sur-les-sols-r1176.html>

Pour le préfet,
Le chef de bureau,

Stéphane SCHLICK

Annexe

Liste des communes

- Arzano ;
- Baye ;
- Clohars-Carnoët ;
- Guilligomarc'h ;
- Le Trévoux ;
- Locunolé ;
- Mellac ;
- Moëlan-sur-Mer ;
- Querrien ;
- Rédené ;
- Saint-Thurien ;
- Scaër ;
- Trémeven ;

ARRÊTÉ DU 11 AOÛT 2021
PORTANT SUR LA LOCALISATION DE SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS (SIS)
TERRITOIRE DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

AR n° 23-2021-08-11-00001

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Officier de la Légion d'honneur

- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-14, R.181-45 et R.181-46 ;
- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;
- VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1 ;
- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU** le rapport de l'inspection des installations classées du 30 juillet 2021 proposant la création de SIS sur le territoire de Quimperlé Communauté ;
- VU** les retours de maires consultés du territoire de Quimperlé Communauté ;
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 7 juin au 7 août 2020 et l'observation de certains d'entre eux ;
- VU** l'absence d'observations du public entre le 7 juin et le 7 août 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que le projet de modification ne constitue pas une modification substantielle de l'autorisation environnementale au sens de l'article R. 181-46.I du code de l'environnement ;
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;
- CONSIDÉRANT** que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de Quimperlé Communauté doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;
- CONSIDÉRANT** que les communes du territoire de Quimperlé Communauté ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;
- CONSIDÉRANT** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible ;
- CONSIDÉRANT** que la participation du public a été réalisée du 7 juin au 7 août 2020,
- CONSIDÉRANT** les retours des communes, l'observation de propriétaires consultés et l'absence de contribution du public ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Finistère :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GENERALITES

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur les communes suivantes du territoire de Quimperlé Communauté et référencés :

- Arzano : 29SIS03711, 29SIS03712
- Baye : 29SIS04098
- Clohars-Carnoët : 29SIS03729
- Guilligomarc'h : 29SIS03942, 29SIS02927
- Le Trévoux : 29SIS03788, 29SIS11561
- Locunolé : 29SIS03792, 29SIS03016
- Mellac : 29SIS03801, 29SIS03802, 29SIS03804
- Moëlan-sur-Mer : 29SIS03806
- Querrien : 29SIS04014, 29SIS02992
- Rédené : 29SIS04034
- Saint-Thurien : 29SIS04114, 29SIS04115
- Scaër : 29SIS03023, 29SIS03830
- Trémeven : 29SIS04095

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au document d'urbanisme en vigueur des communes de Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Rédené, Saint-Thurien, Scaër, Trémeven.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS RELATIVES A L'USAGE DES TERRAINS

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, tout projet soumis à permis de construire ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doit être accompagné d'une attestation de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU

(Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 4 – OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité. Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 5 – REVISION DES SIS

La modification de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols. La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires de Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Rédené, Saint-Thurien, Scaër, Trémeven et au président de Quimperlé Communauté.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies listées ci-avant.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère.

ARTICLE 7 – EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, les maires de Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Rédené, Saint-Thurien, Scaër, Trémeven, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,


Christophe MARX

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancien décharge de Kervasquen à ARZANO

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 10/12/2019

Nom : Ancien décharge de Kervasquen

Adresse : KERVASQUEN

Commune principale : ARZANO (29002)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères et les déchets inertes.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00017300101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03711

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères et les déchets inertes.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères et les déchets inertes.

Le site a fonctionné de 1979 à 1991 (Arrêté préfectoral).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

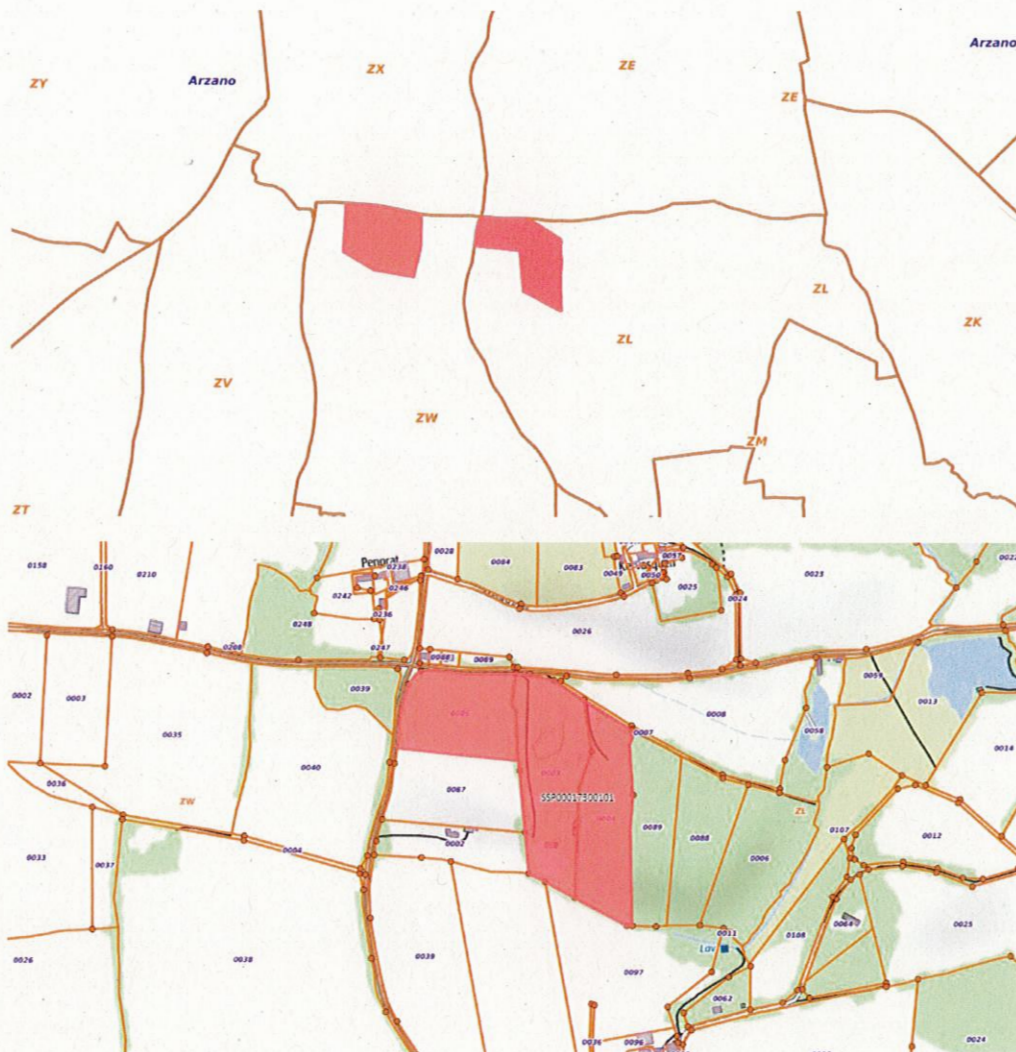
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARZANO	null	ZL	86	null
ARZANO	null	ZL	3	null
ARZANO	null	ZL	4	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.44, Lat. :47.889

Superficie estimée : 130921 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Vilerit à ARZANO

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Vilerit

Adresse : VILERIT

Commune principale : ARZANO (29002)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00017310101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03712

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a commencé son fonctionnement en 1961.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

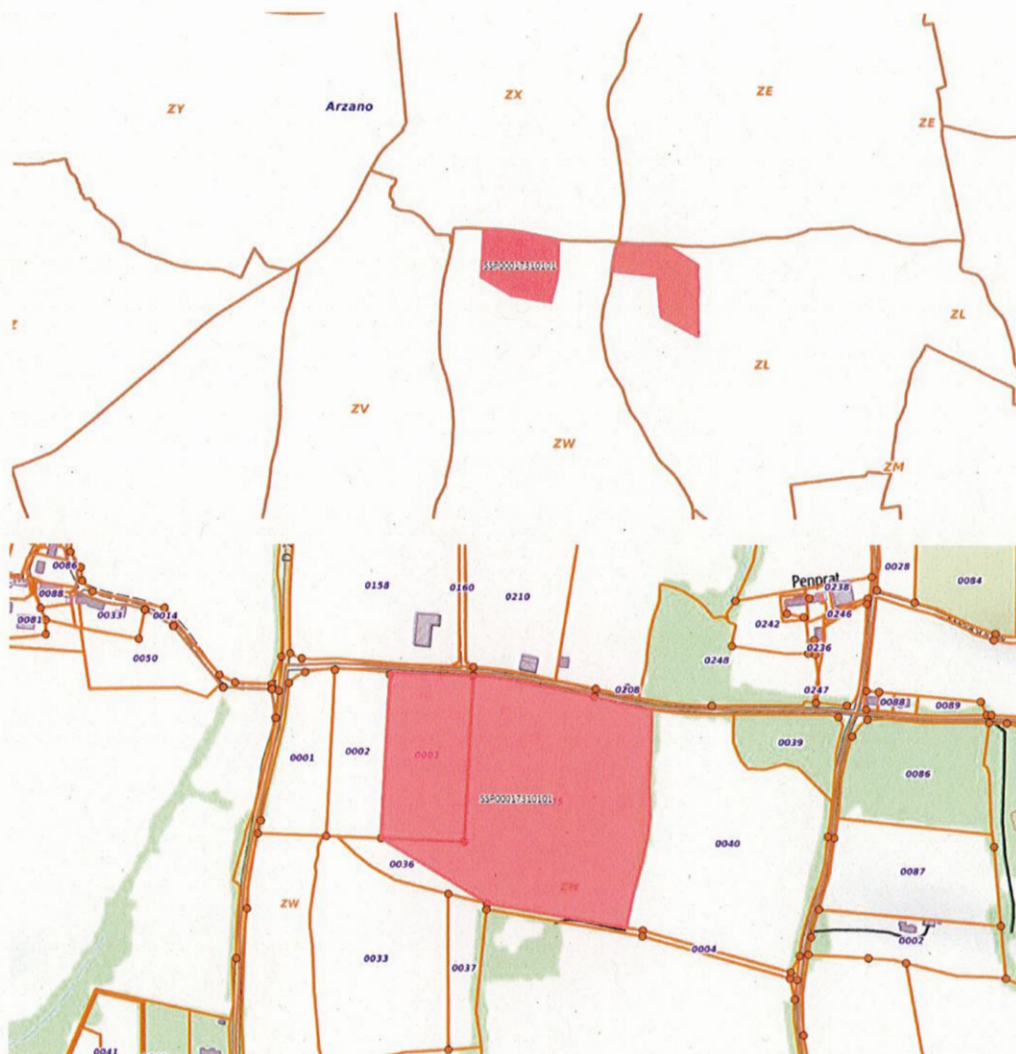
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARZANO	null	ZW	3	null
ARZANO	null	ZW	35	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.447, Lat. :47.89

Superficie estimée : 140915 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kerhuel à BAYE

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 09/01/2020

Nom : Ancienne décharge de Kerhuel

Adresse : KERHUEL

Commune principale : BAYE (29005)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00020980101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04098

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1970 à 1980.

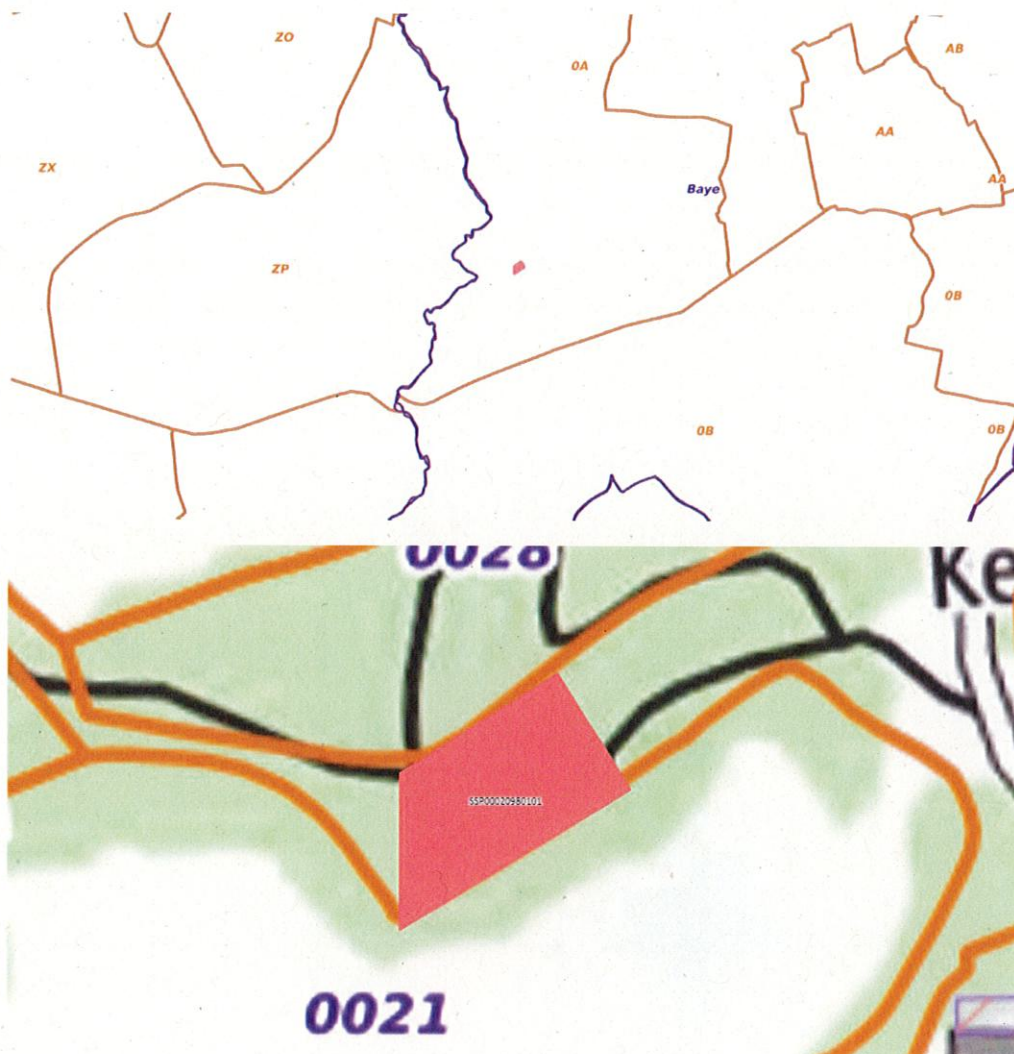
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.627, Lat. :47.853

Superficie estimée : 2168 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kerguilan à CLOHARS CARNOET

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 10/01/2020

Nom : Ancienne décharge de Kerguilan

Adresse : KERGUILAN

Commune principale : CLOHARS CARNOET (29031)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00017460101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03729

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1967 à 1985.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

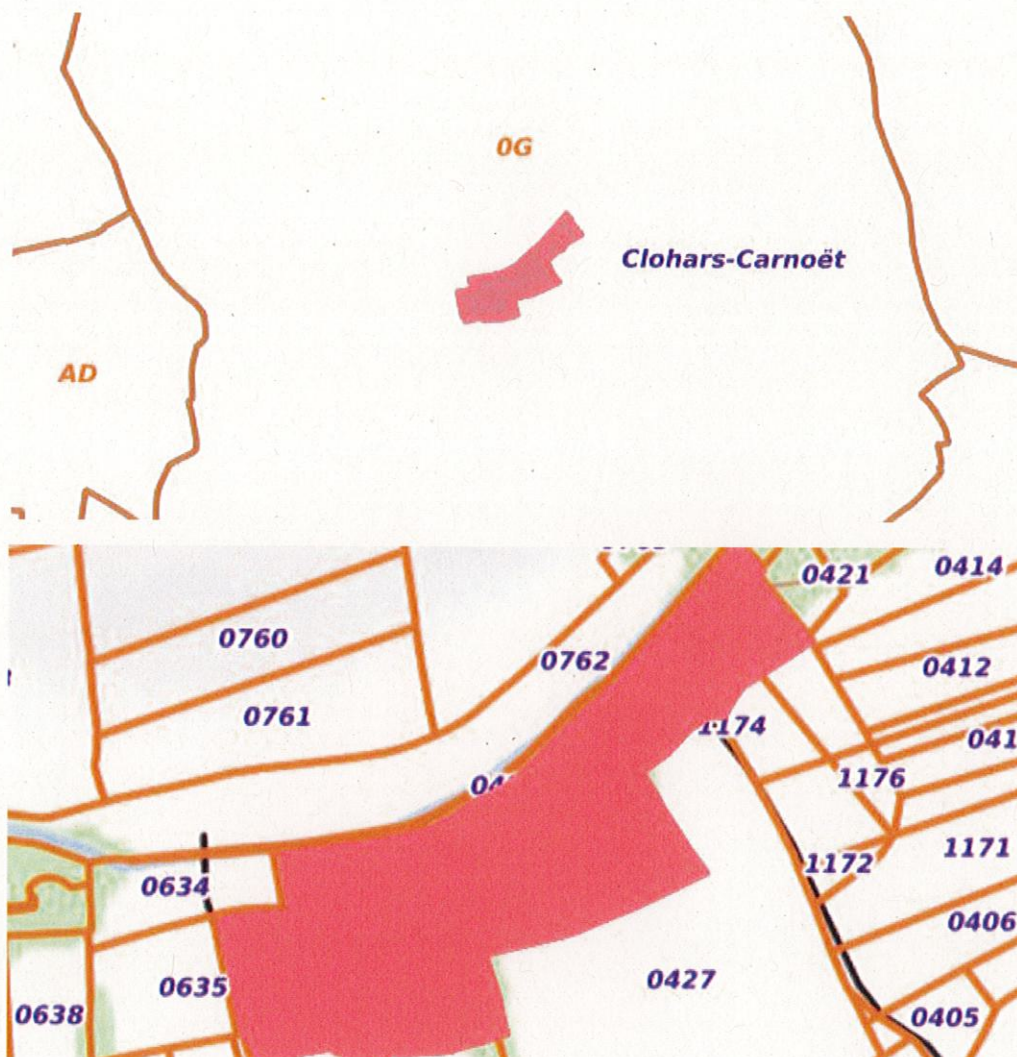
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
CLOHARS CARNOET	null	0G	423	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	422	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	1166	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	1167	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	424	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	2101	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	633	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	426	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	2098	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	2100	null
CLOHARS CARNOET	null	0G	2099	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.57, Lat. :47.789

Superficie estimée : 34710 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Poulronjou à GUILLIGOMARC'H

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 10/01/2020

Nom : Ancienne décharge de Poulronjou

Adresse : POULRONJOU

Commune principale : GUILLIGOMARC'H (29071)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site a accueilli des matériaux de démolition, des ferrailles et des déchets verts.
La superficie du site est de 5000 m² pour une hauteur de 3 m.

La surface du dépôt a été nivelé et recouverte de sable de mine.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00011610101

Ancien identifiant SIS : 29SIS02927

Description¹ : Le site a accueilli des matériaux de démolition, des ferrailles et des déchets verts.
La superficie du site est de 5000 m² pour une hauteur de 3 m.

La surface du dépôt a été nivelé et recouverte de sable de mine.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site a accueilli des matériaux de démolition, des ferrailles et des déchets verts.
La superficie du site est de 5000 m² pour une hauteur de 3 m.

La surface du dépôt a été nivelé et recouverte de sable de mine.

Le site a fait l'objet d'une réhabilitation en 1999.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
GUILLIGOMARC'H	1	ZK	369	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. : -3.423, Lat. : 47.936

Superficie estimée : 10659 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancien décharge de Kerloquet à GUILLIGOMARC'H

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 10/01/2020

Nom : Ancien décharge de Kerloquet

Adresse : KERLOQUET

Commune principale : GUILLIGOMARC'H (29071)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1982.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00019450101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03942

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1982.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1982.

Le site a été reboisé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

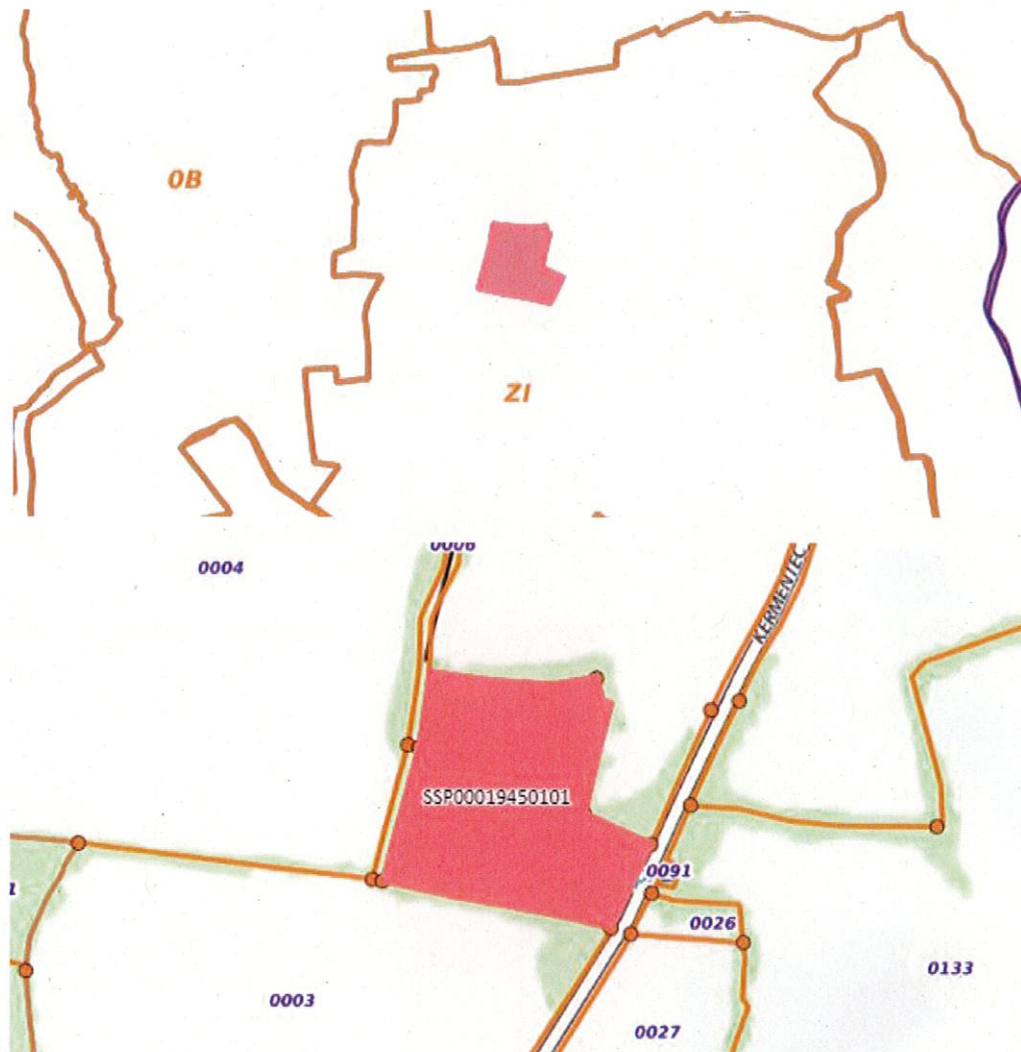
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
GUILLIGOMARCH	1	ZI	7	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.413, Lat. :47.944

Superficie estimée : 33850 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de la Croix de Logan à LE TREVOUX

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 10/01/2020

Nom : Ancienne décharge de la Croix de Logan

Adresse : CROIX DE LOGAN

Commune principale : LE TREVOUX (29300)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1969 à 1980.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018030101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03788

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1969 à 1980.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 23/11/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1969 à 1980.

Le site a été comblé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

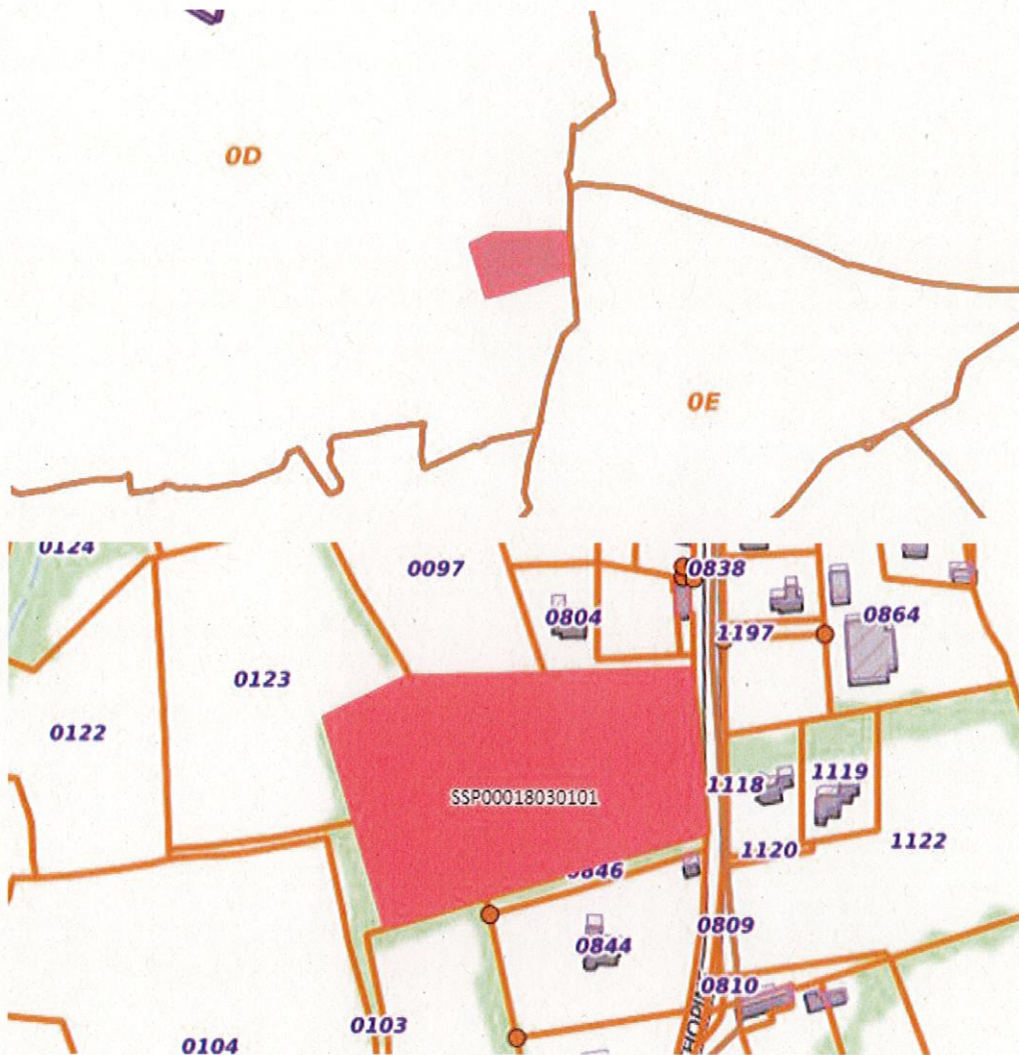
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LE TREVOUX	1	0D	102	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.675, Lat. :47.897

Superficie estimée : 34014 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kernihouarn à LE TREVOUX

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 28/11/2019

Nom : Ancienne décharge de Kernihouarn

Adresse : KERNIHOUARN

Commune principale : LE TREVOUX (29300)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00069340101

Ancien identifiant SIS : 29SIS11561

Description¹ : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont cessé en 1990.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LE TREVOUX	2	0A	158	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.656, Lat. :47.905

Superficie estimée : 20811 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Ménez Lann à LOCUNOLE

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 05/04/2019

Nom : Ancienne décharge de Ménez Lann

Adresse : MÉNEZ LANN

Commune principale : LOCUNOLE (29136)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les monstres, les ferrailles, les déchets verts et les gravats.

Le site a été autorisé à fonctionner par arrêté préfectoral du 6 mai 1981. Les dépôts d'ordures ménagères ont cessé en 1989. De 1989 à 2001 ce sont des déchets verts, des encombrants (ferrailles, électroménagers, ...) et des gravats qui ont été enfouis.

L'arrêté municipal de fermeture de la décharge date du 30 juillet 2001.

La surface de la décharge est estimée à 3 600 m², pour une hauteur de 5-10 m.

Seule la moitié Est a été utilisée. La partie Ouest est restée boisée et inutilisée.

Le site a été réhabilité en 2003 :

- reprofilage de la décharge pour limiter le ravinement,
- couche de fermeture de 30 cm d'argile,
- couche de finition de 30 cm de terre végétale,
- création d'un fossé périphérique de 300 m autour du site pour l'évacuation des eaux de ruissellement,

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00012430101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03016

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les monstres, les ferrailles, les déchets verts et les gravats.

Le site a été autorisé à fonctionner par arrêté préfectoral du 6 mai 1981. Les dépôts d'ordures ménagères ont cessé en 1989. De 1989 à 2001 ce sont des déchets verts, des encombrants (ferrailles, électroménagers, ...) et des gravats qui ont été enfouis.

L'arrêté municipal de fermeture de la décharge date du 30 juillet 2001.

La surface de la décharge est estimée à 3 600 m², pour une hauteur de 5-10 m.

Seule la moitié Est a été utilisée. La partie Ouest est restée boisée et inutilisée.

Le site a été réhabilité en 2003 :

- reprofilage de la décharge pour limiter le ravinement,
- couche de fermeture de 30 cm d'argile,
- couche de finition de 30 cm de terre végétale,
- création d'un fossé périphérique de 300 m autour du site pour l'évacuation des eaux de ruissellement,

Documents associés² : Rapport de cessation de l'inspection

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les monstres, les ferrailles, les déchets verts et les gravats.

Le site a été autorisé à fonctionner par arrêté préfectoral du 6 mai 1981. Les dépôts d'ordures ménagères ont cessé en 1989. De 1989 à 2001 ce sont des déchets verts, des encombrants (ferrailles, électroménagers, ...) et des gravats qui ont été enfouis.

L'arrêté municipal de fermeture de la décharge date du 30 juillet 2001.

La surface de la décharge est estimée à 3 600 m², pour une hauteur de 5-10 m.

Seule la moitié Est a été utilisée. La partie Ouest est restée boisée et inutilisée.

Le site a été réhabilité en 2003 :

- reprofilage de la décharge pour limiter le ravinement,

- couche de fermeture de 30 cm d'argile,
- couche de finition de 30 cm de terre végétale,
- création d'un fossé périphérique de 300 m autour du site pour l'évacuation des eaux de ruissellement,
- re-végétalisation (prairie).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LOCUNOLE	null	ZO	98	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.504, Lat. :47.913

Superficie estimée : 34174 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Penquer Diffon à LOCUNOLE

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 08/01/2018

Nom : Ancienne décharge de Penquer Diffon

Adresse : LE BOURG

Commune principale : LOCUNOLE (29136)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets non dangereux dont les ordures ménagères.

Le site a commencé à fonctionner en 1969.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018070101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03792

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets non dangereux dont les ordures ménagères.

Le site a commencé à fonctionner en 1969.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets non dangereux dont les ordures ménagères.

Le site a commencé à fonctionner en 1969.

Le site est aujourd'hui occupé par des terres agricoles.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

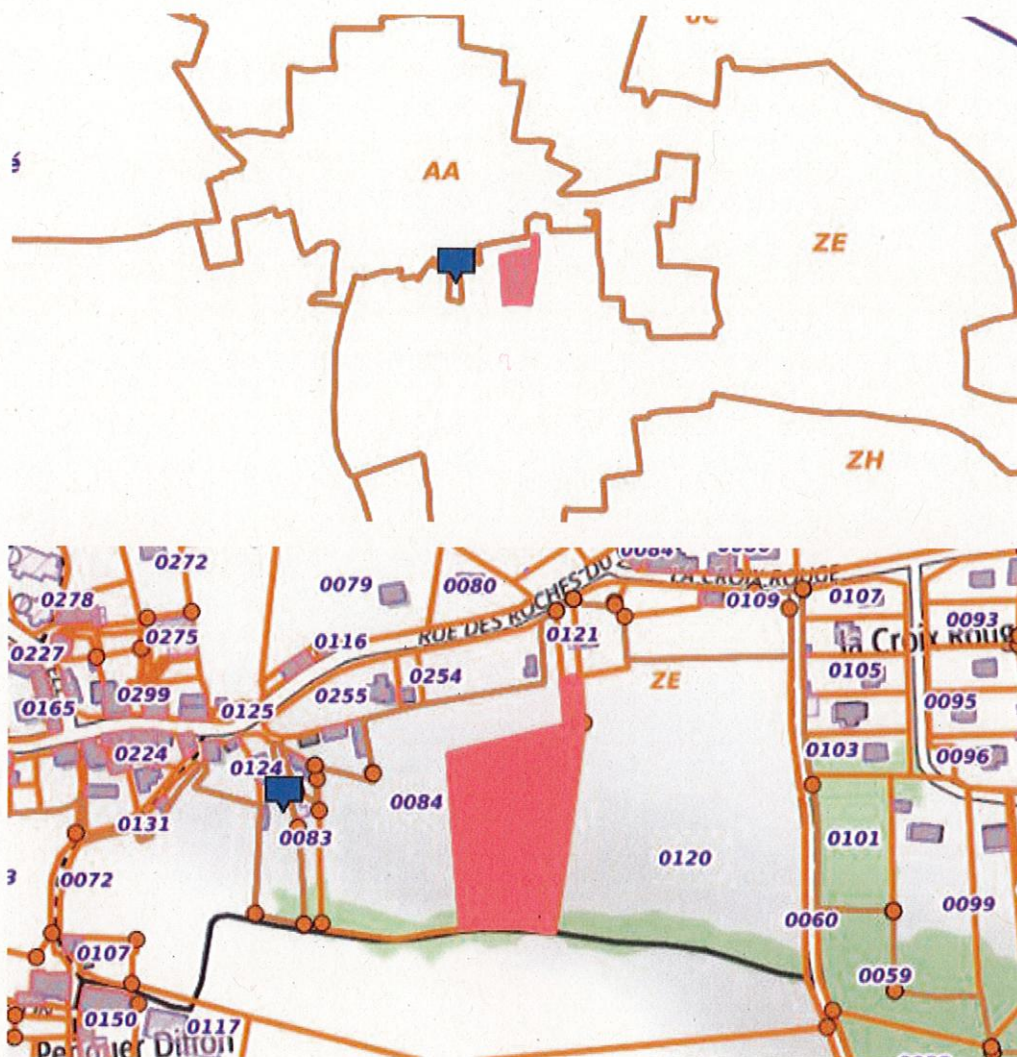
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LOCUNOLE	null	ZE	115	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.475, Lat. :47.935

Superficie estimée : 12365 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kermagoret à MELLAC

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Kermagoret

Adresse : KERMAGORET

Commune principale : MELLAC (29147)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1967 à 1984 (arrêté préfectoral).

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018160101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03801

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1967 à 1984 (arrêté préfectoral).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1967 à 1984 (arrêté préfectoral).

Le site a été comblé et reboisé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

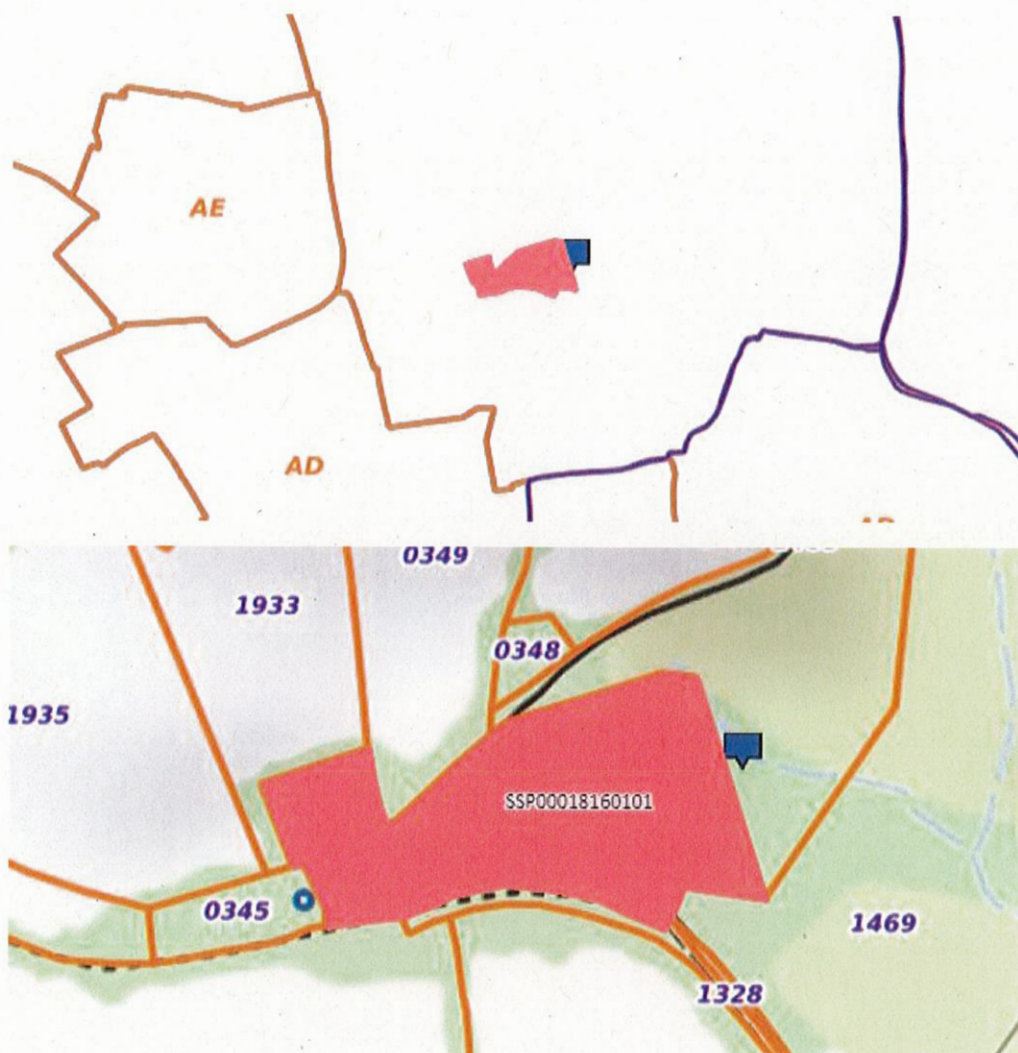
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MELLAC	null	0B	350	null
MELLAC	null	0B	346	null
MELLAC	null	0B	973	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.556, Lat. :47.891

Superficie estimée : 27236 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kerouac'h à MELLAC

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Kerouac'h

Adresse : KEROUAC'H

Commune principale : MELLAC (29147)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018170101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03802

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1969 à 1984.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

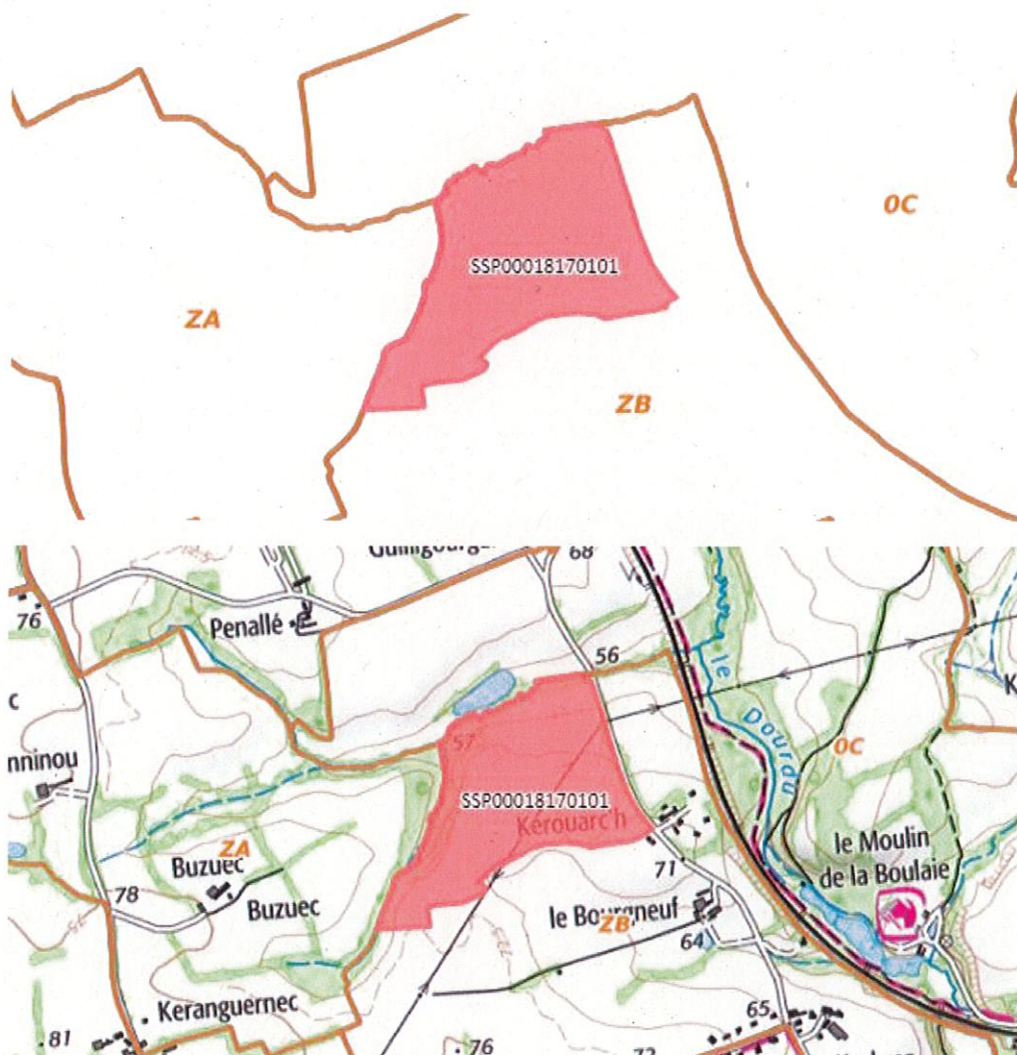
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MELLAC	null	ZB	41	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.592, Lat. :47.882

Superficie estimée : 318057 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de la Loge Butun à MELLAC

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de la Loge Butun

Adresse : LE ROUAS ROZ AN END BRAS

Commune principale : MELLAC (29147)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018190101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03804

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné jusqu'en 1967.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MELLAC	null	0A	495	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.597, Lat. :47.909

Superficie estimée : 7808 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Pont Dourdu à MOELAN SUR MER

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Pont Dourdu

Adresse : PONT DOURDU

Commune principale : MOELAN SUR MER (29150)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1988.

A partir de l'ancien talus, la décharge est venue combler une partie de la vallée du ruisseau du Dourdu.

Les bords de la zone de stockage de déchets sont marqués par des talus de plusieurs mètres de haut au nord et à l'est, marquant la limite entre massif et terrain naturel

Lors de la réhabilitation, la décharge a fait l'objet d'un recouvrement par de la terre végétale. Lors d'une visite en 2011, il apparaît que la couverture se désagrège et que des déchets sont apparents.

Le site mesure 8 200m² et les déchets peuvent atteindre les 8m.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018210101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03806

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1988.

A partir de l'ancien talus, la décharge est venue combler une partie de la vallée du ruisseau du Douardu.

Les bords de la zone de stockage de déchets sont marqués par des talus de plusieurs mètres de haut au nord et à l'est, marquant la limite entre massif et terrain naturel

Lors de la réhabilitation, la décharge a fait l'objet d'un recouvrement par de la terre végétale. Lors d'une visite en 2011, il apparaît que la couverture se désagrège et que des déchets sont apparents.

Le site mesure 8 200m² et les déchets peuvent atteindre les 8m.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1960 à 1988.

A partir de l'ancien talus, la décharge est venue combler une partie de la vallée du ruisseau du Douardu.

Les bords de la zone de stockage de déchets sont marqués par des talus de plusieurs mètres de haut au nord et à l'est, marquant la limite entre massif et terrain naturel

Lors de la réhabilitation, la décharge a fait l'objet d'un recouvrement par de la terre végétale. Lors d'une visite en 2011, il apparaît que la couverture se désagrège et que des déchets sont apparents.

Le site mesure 8 200m² et les déchets peuvent atteindre les 8m.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MOELAN SUR MER	null	AC	246	null
MOELAN SUR MER	null	AC	72	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.634, Lat. :47.822

Superficie estimée : 24430 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Miniou Roz à QUERRIEN

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Miniou Roz

Adresse : LE BOURG

Commune principale : QUERRIEN (29230)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un lieu de stockage de déchets, dont les déchets verts, les ferrailles, les gravats et un peu d'ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00012210101

Ancien identifiant SIS : 29SIS02992

Description¹ : Le site correspond à un lieu de stockage de déchets, dont les déchets verts, les ferrailles, les gravats et un peu d'ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un lieu de stockage de déchets, dont les déchets verts, les ferrailles, les gravats et un peu d'ordures ménagères.

Les dépôts ont commencé en 1960 (autorisation).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

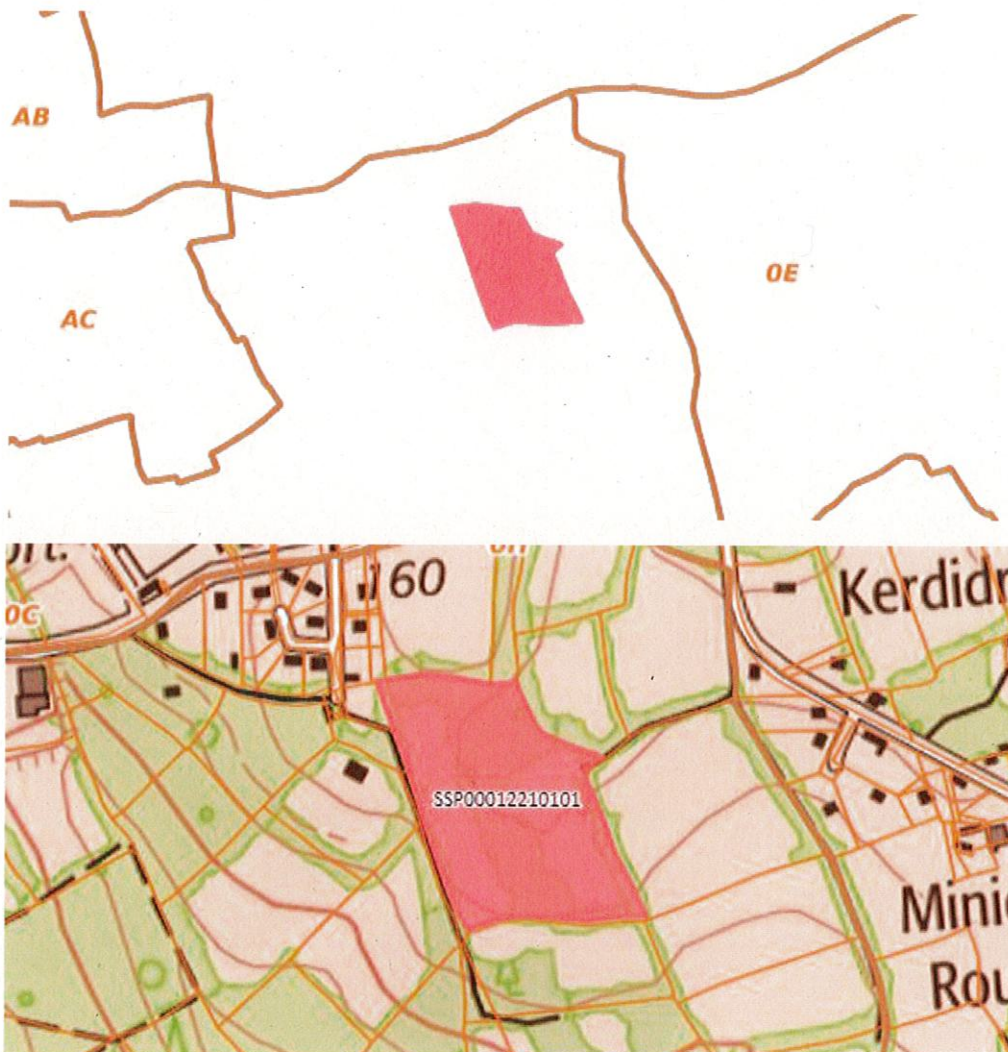
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
QUERRIEN	1	0H	12	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.525, Lat. :47.959

Superficie estimée : 71241 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kerméas à QUERRIEN

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Kerméas

Adresse : LA BOISSIÈRE

Commune principale : QUERRIEN (29230)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00020150101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04014

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Il a fonctionné de 1975 à 1989 (Arrêté préfectoral).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

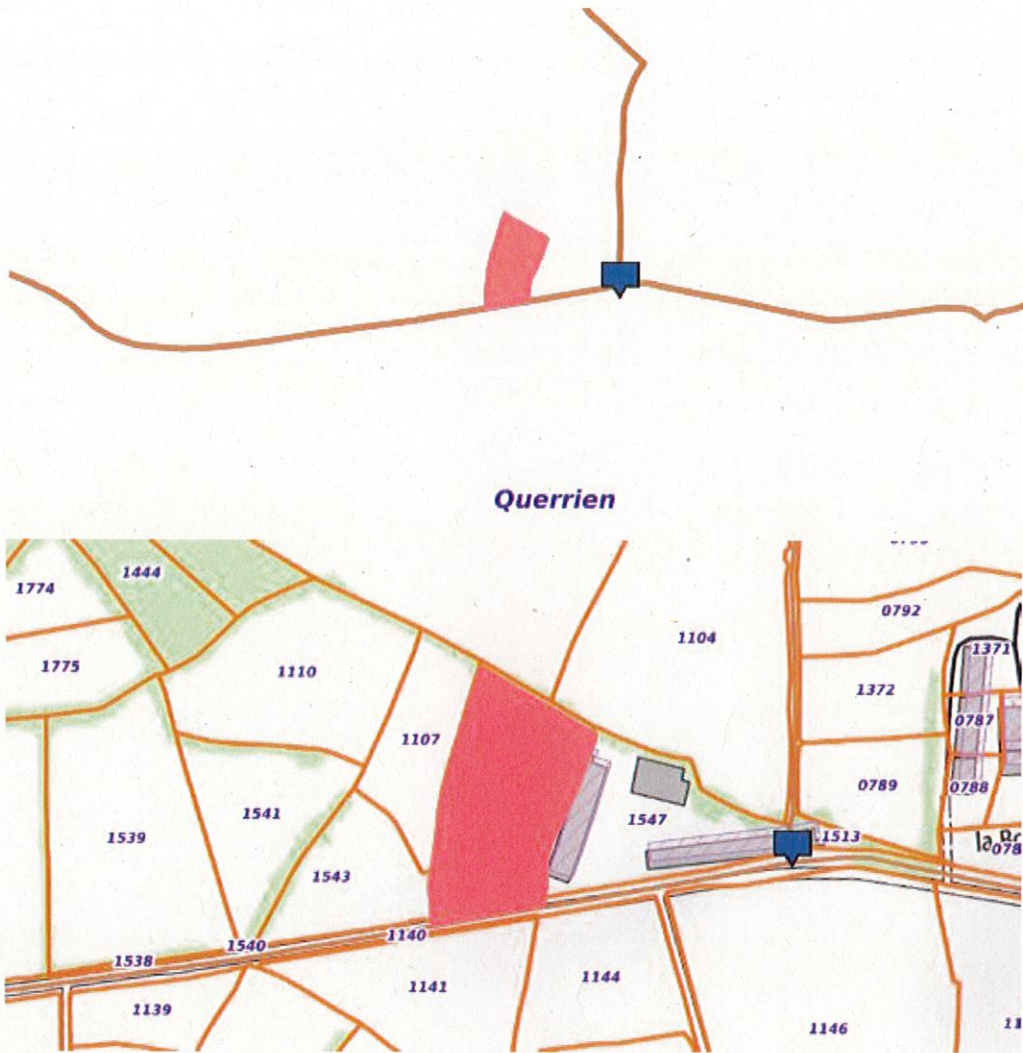
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
QUERRIEN	null	0B	1545	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.558, Lat. :47.963

Superficie estimée : 26307 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge du chemin Fontaine à REDENE

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 30/07/2020

Nom : Ancienne décharge du chemin Fontaine

Adresse : KERLORET

Commune principale : REDENE (29234)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00020350101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04034

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a fonctionné de 1967 à 1975.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
REDENE	1	ZH	33	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.464, Lât. :47.865

Superficie estimée : 31034 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS BOLLORE à SCAER

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 08/07/2020

Nom : BOLLORE

Adresse : CASCADEC

Commune principale : SCAER (29274)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : D72 - Transformation des matières plastiques

Description : La société BOLLORE a été autorisée à exploiter une installation de transformation et de métallisation de matières plastiques par arrêté préfectoral du 21 décembre 2001.

L'installation comportait :

- 9 machines à métalliser au centre du site,
- une laverie (stockage de soude et de solvants en fût, cuve aérienne des eaux de lessivage) et une zone de laquage à l'est,
- deux transformateurs pollués par les PCB au nord,
- un stockage de ferraille, câbles électriques, batteries, etc. au nord,
- une zone de stockage de déchets banals et un réservoir de stockage des eaux de lavage du sol au sud,
- trois zones de stockage a) de solvants et huiles usagées, b) de ferraille et c) de solvants de nettoyage et d'huiles au sud-est,
- une canalisation d'huiles usagées enterrées au sud-est,
- un séparateur d'hydrocarbures au sud.

Les activités ont cessé sur le site en août 2008. L'exploitant a remis son site en état pour un usage industriel.

Des études ont été menées dans le cadre de la cessation d'activité. Elles ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures totaux (HCT) et d'éléments traces métalliques (ETM), principalement sur 6 zones distinctes :

- présence d'HCT sur trois zones (A, B et C) ;
- présence de chrome, cuivre, nickel, aluminium (et localement en plomb) sur trois zones (D, E et F).

Un prélèvement effectué en avril 2008 au niveau d'un piézomètre situé à 250 mètres en aval hydraulique du site révèle l'absence d'impact sur les eaux souterraines.

Le risque d'inhalation au niveau des zones contaminées par les HCT est limité de part leur faible volatilité et l'existence d'une "barrière" physique (dalle béton) entre le sol et l'air environnant.

Le risque de contact direct avec les ETM par ingestion ou par inhalation est limité par

- la présence d'une couche végétale pour les zones D et E ;
- la profondeur des éléments présents pour la zone F.

De plus, le faible caractère lixiviable des ETM et le recouvrement des zones à risques évitent un transfert de pollution à l'extérieur du site, qui pourrait impacter la rivière (Isole) ou les eaux souterraines.

Il faut noter que la pêche est pratiquée dans la rivière l'Isole qui traverse le site et dont les eaux sont en lien direct avec les eaux souterraines.

Le plan de gestion des zones polluées par les Hydrocarbures (C10-C40) et les ETM et le schéma conceptuel (risques faibles liés aux pollutions dans les sols vu l'usage industriel futur retenu) propose de laisser en place les terres polluées et d'instituer des restrictions d'usage.

Ainsi, l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2009 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines pour les paramètres hydrocarbures (C10-C40) et les ETM (chrome, cuivre, nickel, plomb et aluminium) via un seul piézomètre situé en aval hydraulique, ainsi que l'élaboration de restrictions d'usage.

Les restrictions d'usage ont été actées dans un acte notarié (cf. PJ).

Le bilan quadriennal, réalisé en avril 2012, porte sur la période 2008 - 2012. Les paramètres recherchés sont les hydrocarbures C10-C40 et les ETM (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc, aluminium, argent).

Il met en évidence :

- une absence d'impact par les hydrocarbures,
- des anomalies ponctuelles pour les ETM,
- une tendance à l'augmentation des concentrations pour l'arsenic en période de basses eaux,
- une tendance probable à l'augmentation des concentrations pour l'aluminium et le zinc en période de hautes eaux.

Les pollutions ponctuelles relevées pendant cette période ont été associées à d'autres activités ou à des phénomènes observés dans le cas d'anomalies naturelles modérées (source INRA Orléans janv 2008). La surveillance a donc été levée après diagnostic et suivi de 2008 à 2012.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00018400101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03830

Description¹ : La société BOLLORE a été autorisée à exploiter une installation de transformation et de métallisation de matières plastiques par arrêté préfectoral du 21 décembre 2001.

L'installation comportait :

- 9 machines à métalliser au centre du site,
- une laverie (stockage de soude et de solvants en fût, cuve aérienne des eaux de lessivage) et une zone de laquage à l'est,

- deux transformateurs pollués par les PCB au nord,
- un stockage de ferraille, câbles électriques, batteries, etc. au nord,
- une zone de stockage de déchets banals et un réservoir de stockage des eaux de lavage du sol au sud,
- trois zones de stockage a) de solvants et huiles usagées, b) de ferraille et c) de solvants de nettoyage et d'huiles au sud-est,
- une canalisation d'huiles usagées enterrées au sud-est,
- un séparateur d'hydrocarbures au sud.

Les activités ont cessé sur le site en août 2008. L'exploitant a remis son site en état pour un usage industriel.

Des études ont été menées dans le cadre de la cessation d'activité. Elles ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures totaux (HCT) et d'éléments traces métalliques (ETM), principalement sur 6 zones distinctes :

- présence d'HCT sur trois zones (A, B et C) ;
- présence de chrome, cuivre, nickel, aluminium (et localement en plomb) sur trois zones (D, E et F).

Un prélèvement effectué en avril 2008 au niveau d'un piézomètre situé à 250 mètres en aval hydraulique du site révèle l'absence d'impact sur les eaux souterraines.

Le risque d'inhalation au niveau des zones contaminées par les HCT est limité de part leur faible volatilité et l'existence d'une "barrière" physique (dalle béton) entre le sol et l'air environnant.

Le risque de contact direct avec les ETM par ingestion ou par inhalation est limité par :

- la présence d'une couche végétale pour les zones D et E ;
- la profondeur des éléments présents pour la zone F.

De plus, le faible caractère lixiviable des ETM et le recouvrement des zones à risques évitent un transfert de pollution à l'extérieur du site, qui pourrait impacter la rivière (Isole) ou les eaux souterraines.

Il faut noter que la pêche est pratiquée dans la rivière l'Isole qui traverse le site et dont les eaux sont en lien direct avec les eaux souterraines.

Le plan de gestion des zones polluées par les Hydrocarbures (C10-C40) et les ETM et le schéma conceptuel (risques faibles liés aux pollutions dans les sols vu l'usage industriel futur retenu) propose de laisser en place les terres polluées et d'instituer des restrictions d'usage.

Ainsi, l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2009 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines pour les paramètres hydrocarbures (C10-C40) et les ETM (chrome, cuivre, nickel, plomb et aluminium) via un seul piézomètre situé en aval hydraulique, ainsi que l'élaboration de restrictions d'usage.

Les restrictions d'usage ont été actées dans un acte notarié (cf. PJ).

Le bilan quadriennal, réalisé en avril 2012, porte sur la période 2008 - 2012. Les paramètres recherchés sont les hydrocarbures C10-C40 et les ETM (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc, aluminium, argent).

Il met en évidence :

- une absence d'impact par les hydrocarbures,
- des anomalies ponctuelles pour les ETM,
- une tendance à l'augmentation des concentrations pour l'arsenic en période de basses eaux,
- une tendance probable à l'augmentation des concentrations pour l'aluminium et le zinc en période de hautes eaux.

Les pollutions ponctuelles relevées pendant cette période ont été associées à d'

autres activités ou à des phénomènes observés dans le cas d'anomalies naturelles modérées (source INRA Orléans janv 2008). La surveillance a donc été levée après diagnostic et suivi de

Documents associés² : RUCPE

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 08/07/2020

Description³ : Des études ont été menées dans le cadre de la cessation d'activité. Elles ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures totaux (HCT) et d'éléments traces métalliques (ETM), principalement sur 6 zones distinctes :

- présence d'HCT sur trois zones (A, B et C) ;
- présence de chrome, cuivre, nickel, aluminium (et localement en plomb) sur trois zones (D, E et F).

Un prélèvement effectué en avril 2008 au niveau d'un piézomètre situé à 250 mètres en aval hydraulique du site révèle l'absence d'impact sur les eaux souterraines.

Le risque d'inhalation au niveau des zones contaminées par les HCT est limité de part leur faible volatilité et l'existence d'une "barrière" physique (dalle béton) entre le sol et l'air environnant.

Le risque de contact direct avec les ETM par ingestion ou par inhalation est limité par :

- la présence d'une couche végétale pour les zones D et E ;
- la profondeur des éléments présents pour la zone F.

De plus, le faible caractère lixiviable des ETM et le recouvrement des zones à risques évitent un transfert de pollution à l'extérieur du site, qui pourrait impacter la rivière (Isole) ou les eaux souterraines.

Il faut noter que la pêche est pratiquée dans la rivière l'Isole qui traverse le site et dont les eaux sont en lien direct avec les eaux souterraines.

Le plan de gestion des zones polluées par les Hydrocarbures (C10-C40) et les ETM et le schéma conceptuel (risques faibles liés aux pollutions dans les sols vu l'usage industriel futur retenu) propose de laisser en place les terres polluées et d'instituer des restrictions d'usage. Les restrictions d'usage doivent porter sur :

- le maintien, sur site, d'une couche végétale,
- l'interdiction de réaliser des affouillements et de creuser dans les zones polluées sans étude préalable,
- le maintien d'un usage industriel sur le site,
- l'interdiction de cultiver des végétaux destinés à la consommation humaine ou animale dans les zones polluées.

Ainsi, l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2009 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines pour les paramètres hydrocarbures (C10-C40) et les ETM (chrome, cuivre, nickel, plomb et aluminium) via un seul piézomètre situé en aval hydraulique, ainsi que l'élaboration de restrictions d'usage.

Le bilan quadriennal, réalisé en avril 2012, porte sur la période 2008 - 2012. Les paramètres recherchés sont les hydrocarbures C10-C40 et les ETM (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc, aluminium, argent).

Il met en évidence :

- une absence d'impact par les hydrocarbures,
- des anomalies ponctuelles pour les ETM,

- une tendance à l'augmentation des concentrations pour l'arsenic en période de basses eaux,
- une tendance probable à l'augmentation des concentrations pour l'aluminium et le zinc en période de hautes eaux.

Les impacts ponctuels pourraient être dus à des interférences avec les dépôts de boues et de déchets des papeteries localisées en amont hydraulique du piézomètre.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

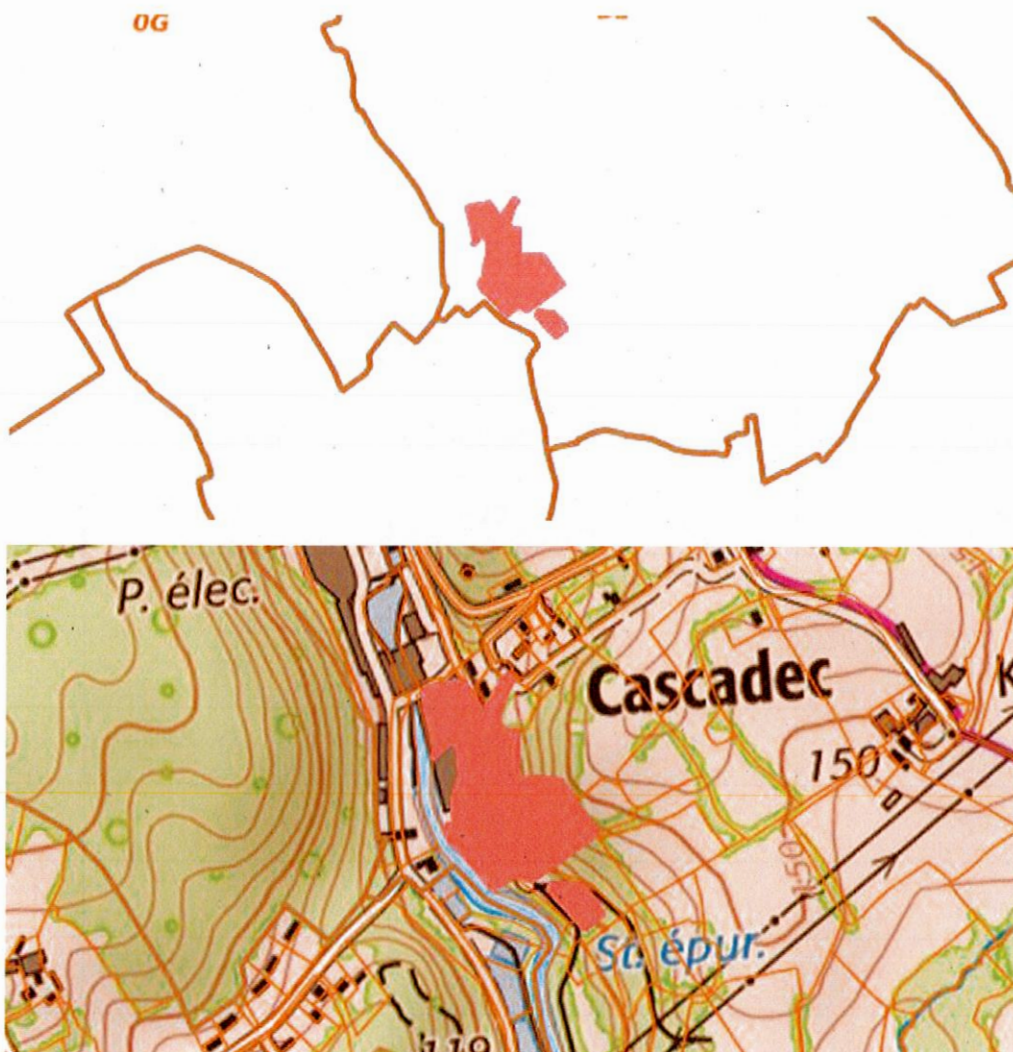
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SCAER	1	BL	515	29
SCAER	1	BL	445	29
SCAER	1	BL	449	29
SCAER	1	BL	483	29
SCAER	1	BL	179	29
SCAER	1	BL	513	29
SCAER	1	BL	296	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. : -3.678, Lat. : 47.999

Superficie estimée : 42661 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Stang Blanc à SCAER

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 27/07/2018

Nom : Ancienne décharge de Stang Blanc

Adresse : STANG BLANC

Commune principale : SCAER (29274)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont débuté en 1960.

Les dépôts ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00012490101

Ancien identifiant SIS : 29SIS03023

Description¹ : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont débuté en 1960.

Les dépôts ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont débuté en 1960.

Les dépôts ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

La superficie du site est comprise entre 5000 m² et 1 ha pour une hauteur de 5-10 m.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

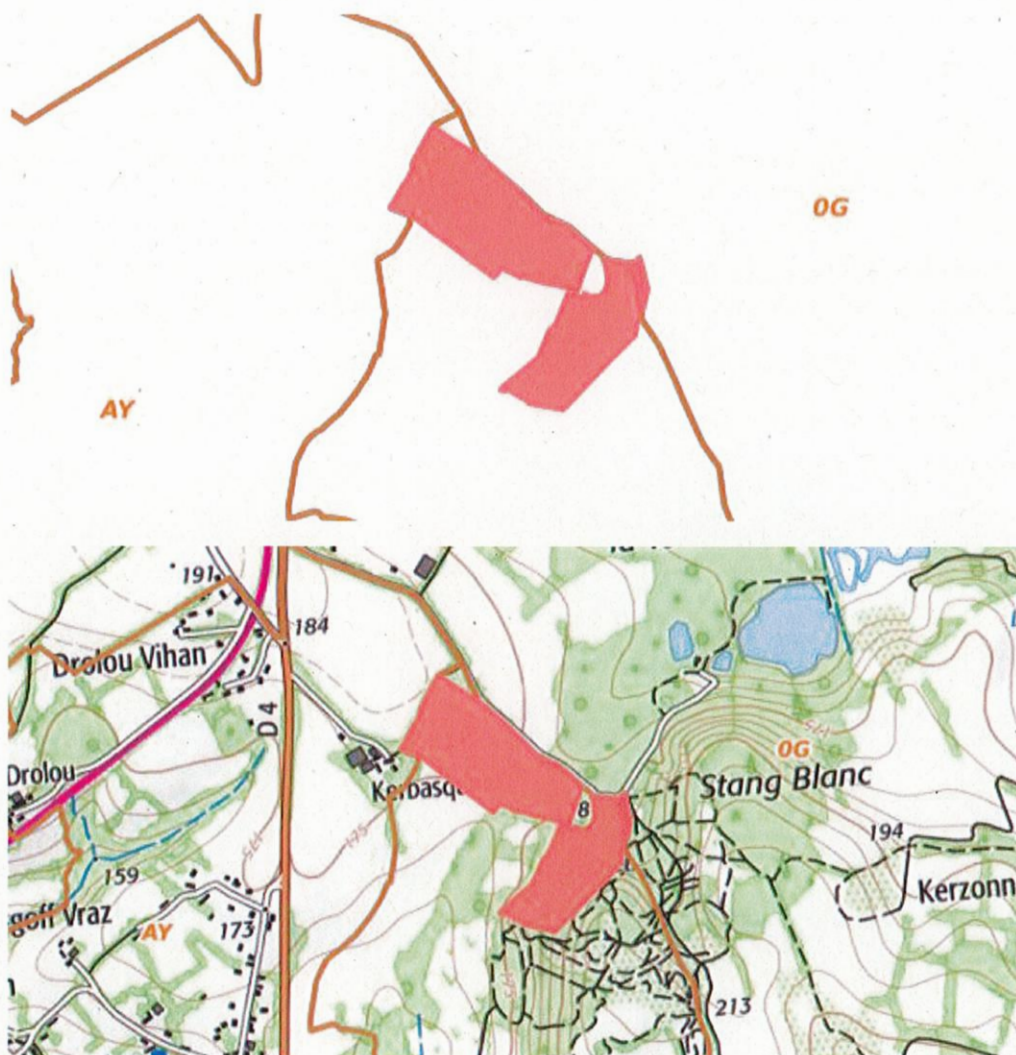
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SCAER	1	0H	145	29
SCAER	1	0H	3	29
SCAER	1	0H	10	29
SCAER	1	0H	12	29
SCAER	1	0H	932	29
SCAER	1	0H	934	29
SCAER	3	0G	359	29

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.714, Lat. :48.012

Superficie estimée : 186998 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge de Kerkerroue à SAINT THURIEN

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 17/12/2019

Nom : Ancienne décharge de Kerkerroue

Adresse : KERKERROUE

Commune principale : SAINT THURIEN (29269)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00021140101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04114

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a été nettoyé par la commune en 1994.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.626, Lat. :47.974

Superficie estimée : 2265 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge du Roue à SAINT THURIEN

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge du Roue

Adresse : LE ROUE AR LIORS

Commune principale : SAINT THURIEN (29269)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage déchets, dont les ordures ménagères.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00021150101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04115

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage déchets, dont les ordures ménagères.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage déchets, dont les ordures ménagères.

Le site a été nettoyé par la commune en 1994.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

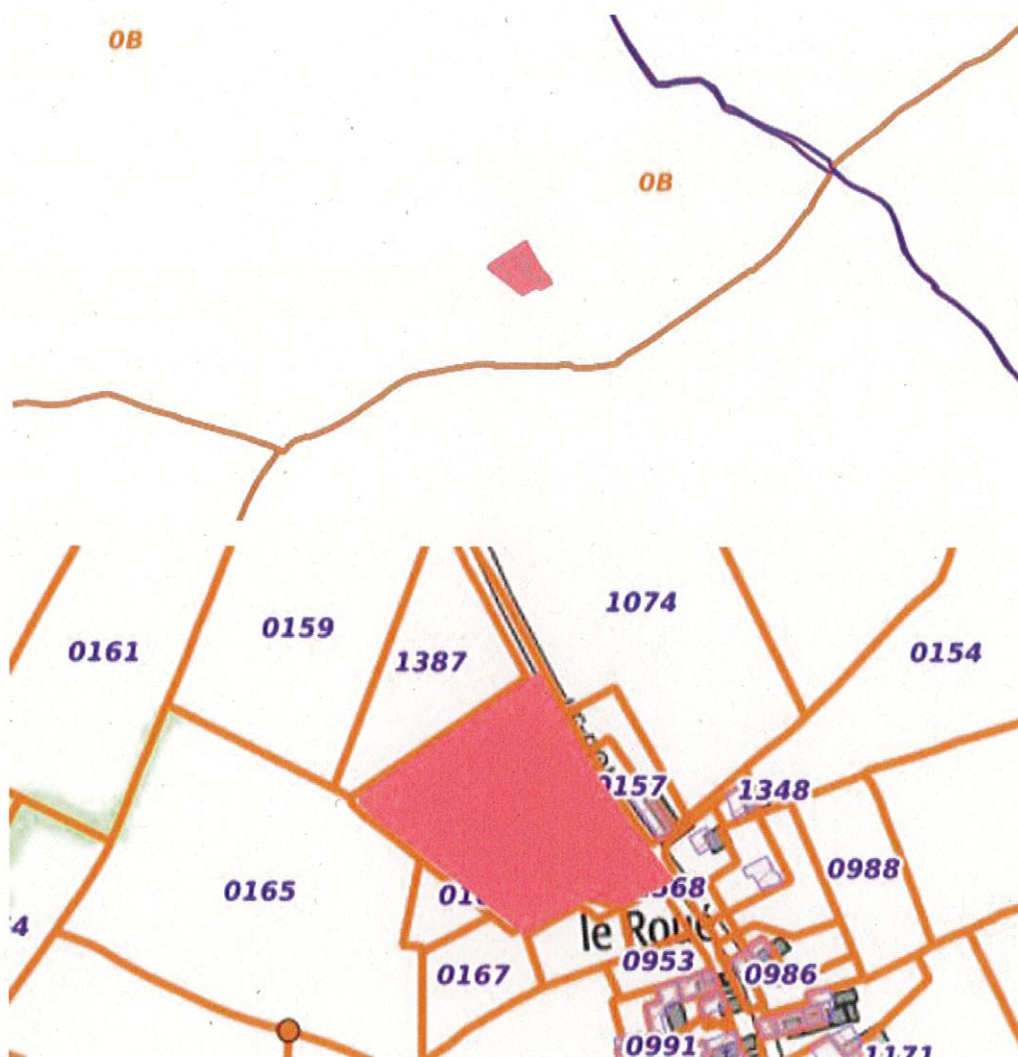
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SAINT THURIEN	null	0B	158	null
SAINT THURIEN	null	0B	1386	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.605, Lat. :47.973

Superficie estimée : 11497 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancienne décharge du Rest à TREMEVEN

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2019

Nom : Ancienne décharge du Rest

Adresse : LE REST

Commune principale : TREMEVEN (29297)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont des ordures ménagères, des monstres, des remblais, des déchets d'artisans et des déchets industriels banals.

Le site a fonctionné de 1975 à 1994, sans autorisation.

25 000 m³ de déchets sont stockés sur le site, sur une surface de 8 000m² et pour une hauteur maximale de 5 mètres.

Le dépôt se situe au sein d'un périmètre de protection rapproché de la prise d'eau de Kermagoret sur le ruisseau Isole.

Les travaux de réhabilitation, en 2004-2006, ont consisté en :

- la mise en place d'une couche de terre végétale,
- la mise en place d'un talus en périphérie Ouest et Est du site.

Les ruisseaux, en aval du site, ne présentent pas de pollution. Il n'y a pas eu non plus de traces de biogaz relevés.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00020950101

Ancien identifiant SIS : 29SIS04095

Description¹ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont des ordures ménagères, des monstres, des remblais, des déchets d'artisans et des déchets industriels banals.

Le site a fonctionné de 1975 à 1994, sans autorisation.

25 000 m³ de déchets sont stockés sur le site, sur une surface de 8 000m² et pour une hauteur maximale de 5 mètres.

Le dépôt se situe au sein d'un périmètre de protection rapproché de la prise d'eau de Kermagoret sur le ruisseau Isole.

Les travaux de réhabilitation, en 2004-2006, ont consisté en :

- la mise en place d'une couche de terre végétale,
- la mise en place d'un talus en périphérie Ouest et Est du site.

Les ruisseaux, en aval du site, ne présentent pas de pollution. Il n'y a pas eu non plus de traces de biogaz relevés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Description³ : Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont des ordures ménagères, des monstres, des remblais, des déchets d'artisans et des déchets industriels banals.

Le site a fonctionné de 1975 à 1994, sans autorisation.

25 000 m³ de déchets sont stockés sur le site, sur une surface de 8 000m² et pour une hauteur maximale de 5 mètres.

Le dépôt se situe au sein d'un périmètre de protection rapproché de la prise d'eau de Kermagoret sur le ruisseau Isole.

Les travaux de réhabilitation, en 2004-2006, ont consisté en :

- la mise en place d'une couche de terre végétale,
- la mise en place d'un talus en périphérie Ouest et Est du site.

Les ruisseaux, en aval du site, ne présentent pas de pollution. Il n'y a pas eu non plus

de traces de biogaz relevés.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
TREMEVEN	null	0D	101	null
TREMEVEN	null	0D	1513	null
TREMEVEN	null	0D	1511	null

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :-3.537, Lat. :47.904

Superficie estimée : 46699 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

ARRETE PRÉFECTORAL N° 2004-0101 DU 12 FEV. 2004

**PORTANT RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORTS TERRESTRES DU FINISTÈRE**

(réseaux national, départemental, communal et ferré)

LE PREFET DU FINISTERE

Officier de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L 571-10 (anciennement article 13 de la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit) ;
- Vu** la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment son article 14 ;
- Vu** le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;
- Vu** le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation, notamment son article 5 ;
- Vu** le décret n°95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 (J.O. du 28 juin 1996) relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 (J.O. du 28 mai 2003) relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 (J.O. du 28 mai 2003) relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 (J.O. du 28 mai 2003) relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;
- Vu** la circulaire interministérielle du 25 avril 2003 relative à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation ;
- VU** l'avis des communes suite à leur consultation en date du 02 octobre 2003.

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans les communes de ARGOL, AUDIERNE, BANNALEC, BENODET, BODILIS, BOHARS, BOURG-BLANC, BREST, BRIEC, CAMARET-SUR-MER, CARHAIX-PLOUGUER, CHATEAULIN, CHATEAUNEUF-DU-FAOU, CLEDEN-POHER, CLEDER, CLOHARS-FOUESNANT, COMBRIT, CONCARNEAU, CONFORT-MEILARS, CROZON, DAOULAS, DIRINON, DOUARNENEZ, EDERN, ELLIANT, ERGUE-GABERIC, ESQUIBIEN, FOUESNANT, GARLAN, GOUESNOU, GOULVEN, GOURLIZON, GUENGAT, GUICLAN, GUILERS, GUILVINEC, GUIPAVAS, HANVEC, HENVIC, HOPITAL-CAMFROUT, IRVILLAC, KERGLOFF, KERLAZ, KERSAINT-PLABENNEC, LA FOREST-LANDERNEAU, LA FORET-FOUESNANT, LA ROCHE-MAURICE, LAMPAUL-GUIMILIAU, LAMPAUL-PLOUARZEL, LANDEDA, LANDELEAU, LANDERNEAU, LANDEVENNEC, LANDIVISIAU, LANDREVARZEC, LANMEUR, LANNEUFFRET, LANNILIS, LANRIVOARE, LANVEOC, LE CONQUET, LE DRENNEC, LE FAOU, LE FOLGOET, LE JUCH, LE RELECQ-KERHUON, LE TREVOUX, LENNON, LESNEVEN, LOCMARIA-PLOUZANE, LOCRONAN, LOCTUDY, LOCUNOLE, LOPERHET, LOTHEY, MELGVEN, MELLAC, MESPALU, MILIZAC, MOELAN-SUR-MER, MORLAIX, PENCRAN, PENMARCH, PLABENNEC, PLEUVEN, PLEYBEN, PLEYBER-CHRIST, PLOBANNALEC-LESCONIL, PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, PLOGOFF, PLOGONNEC, PLOMELIN, PLOMEUR, PLONEIS, PLONEOUR-LANVERN, PLONEVEZ-DU-FAOU, PLONEVEZ-PORZAY, PLOUARZEL, PLOUDALMEZEAU, PLOUDANIEL, PLOUDIRY, PLOUEDERN, PLOUEGAT-GUERAND, PLOUEGAT-MOYSAN, PLOUENAN, PLOUESCAT, PLOUEZOC'H, PLOUGASTEL-DAOULAS, PLOUGONVELIN, PLOUGOULM, PLOUGOURVEST, PLOUGUERNEAU, PLOUHINEC, PLOUIDER, PLOUIGNEAU, PLOUNEOUR-MENEZ, PLOUNEVENTER, PLOURIN-LES-MORLAIX, PLOUVIEN, PLOUVORN, PLOUZANE, PLOZEVET, PLUGUFFAN, PONT-AVEN, PONT-CROIX, PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH, PONT-L'ABBE, PORT-LAUNAY, POUILLAN-SUR-MER, PRIMELIN, QUERRIEN, QUIMPER, QUIMPERLE, REDENE, RIEC-SUR-BELON, ROSCOFF, ROSNOEN, ROSPORDEN, SAINT-COULITZ, SAINT-DIVY, SAINTE-SEVE, SAINT-EVARZEC, SAINT-HERNIN, SAINT-JEAN-DU-DOIGT, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, SAINT-POL-DE-LEON, SAINT-RENAN, SAINT-SEGAL, SAINT-SERVAIS, SAINT-THEGONNEC, SAINT-THONAN, SAINT-URBAIN, SAINT-YVI, SIBIRIL, SIZUN, SPEZET, TAULE, TELGRUC-SUR-MER, TREBABU, TREFFIAGAT, TREGARANTEC, TREGUNC, TREMEOC, TREMEVEN, aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe 2.

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ne sont plus applicables aux communes de CAST, L'ILE-TUDY, LOC-EGUINER, PLOMODIERN, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, TREFLEZ.

Article 3

Le tableau joint en annexe 1 indique, pour chaque tronçon d'infrastructures mentionnés, le classement dans l'une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu (tissu ouvert ou rue en « U »).

La largeur des secteurs affectés par le bruit est à compter de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie le plus proche

Le plan comporte en outre, le cas échéant, les tronçons non situés sur la commune mais dont les secteurs affectés par le bruit couvrent une partie du territoire de la commune.

Article 4

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé - NOR : DEVP0320066A.

Pour les établissements de santé, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé - NOR : DEVP0320067A.

Pour les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé - NOR : DEVP0320068A.

Article 5

Dans les communes pourvues d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé, les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 3 doivent être reportés, par Mmes et MM. les Maires ou Mmes et MM. les Présidents d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents, dans les documents graphiques du P.L.U.

Le présent arrêté est applicable, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

Article 6

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés préfectoraux précédant portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres :

- 99/0659 en date du 16 avril 1999 sur la Commune de Quimper
- 99/0660 en date du 16 avril 1999 sur la Communauté Urbaine de Brest
- 00/1074 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Saint-Martin-des-Champs
- 00/1075 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Morlaix
- 00/1076 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Concarneau
- 00/1077 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Douarnenez
- 00/1078 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Quimperlé
- 00/1079 en date du 6 juillet 2000 sur la Commune de Landerneau
- 00/1757 en date du 6 novembre 2000 sur l'Arrondissement de Quimper
- 00/1758 en date du 6 novembre 2000 sur l'Arrondissement de Brest
- 00/1759 en date du 6 novembre 2000 sur l'Arrondissement de Morlaix
- 00/1760 en date du 6 novembre 2000 sur l'Arrondissement de Châteaulin

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 1, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Brest et Madame la Directrice départementale de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère.

Il sera l'objet d'une mention dans deux journaux, régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

Une copie de cet arrêté doit être affichée dans les mairies des communes visées à l'article 1 pendant un mois au minimum.

FAIT à QUIMPER, le 12 FEV. 2004

Le Préfet,


Dominique SCHMITT

Annexe 1 : Tableau donnant le classement des voies
et la largeur des secteurs affectés par le bruit

Annexe 2 : Cartographie des voies classées

Copie des textes fixant les prescriptions techniques d'isolement acoustique :

Le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995
L'arrêté interministériel du 30 mai 1996
Les arrêtés interministériels du 25 avril 2003
La circulaire interministérielle du 25 avril 2003

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

BANNALEC						
RN165C5C6T1	RN165 (A82)	Limite commune	Limite commune	1	Tissu ouvert	300 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

LE TREVOUX						
RN165C4C5T1	RN165 (A82)	Limite commune PR 11+200	Limite commune PR 11+700	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C4C5T3	RN165 (A82)	Limite commune PR 13+500	Limite commune PR 13+900	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C4T4	RN165 (A82)	Limite commune PR 13+900	Limite commune PR 17+325	2	Tissu ouvert	250 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

LOCUNOLE						
RD790C1T1	RD790	Carrefour D49/D790	Limite commune	4	Tissu ouvert	30 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

MELLAC						
RD765C2T11 - RUE DE QUIMPER	RD765 - Rue de Quimper	PR 8+525	Limite commune Fin 50 km/h	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C3T1	RD765	Limite commune Quimperlé	Fin sect 70 km/h PR 9+850	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C3T2	RD765	Début sect 50 km/h PR 9+850	Carrefour D123/D765	4	Tissu ouvert	30 m
RN165C3T1	RN165 (A82)	RD783 Echangeur de Kervidanou	limite commune PR 11+200	2	Tissu ouvert	250 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

MOELAN-SUR-MER						
RD116C2T1	RD116	Limite commune Quimperlé	Fin section 70 km/h Kerfleury	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T10	RD116	Début sect 50 km/h Tal Ar Moor	Fin sect 50 km/h Tal Ar Moor	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T11	RD116	Début section 40 km/h Kerfany	Fin section PR 12+320 Kerfany	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T2	RD116	Fin section 70 km/h Kerfleury	Début section 70 km/h Bazen H.	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T3	RD116	Début section 70 km/h Bazen H.	Début section 50 km/h Moellan	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T4	RD116	Début section 50 km/h Moellan	Carrefour D24/D116 PR 4+895	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T5	RD116	Carrefour D24/D116 PR 4+895	Fin section 50 km/h Moellan	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T6	RD116	Fin section 50 km/h Moellan	Fin section 70 km/h Kerglien	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T7	RD116	Fin section 70 km/h Kerglien	Début section 50 km/h Kergroës	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T8	RD116	Début section 50 km/h Kergroës	Fin section 50 km/h Kergroës	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C2T9	RD116	Début section 70 km/h Kerconan	Fin section 70 km/h Kerconan	4	Tissu ouvert	30 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			
QUERRIEN						
RD790C1T1	RD790	Carrefour D49/D790	Limite commune	4	Tissu ouvert	30 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

QUIMPERLE						
AVENUE DU MARECHAL LECLERC 1	Avenue du Maréchal Leclerc	Rue de Moëlan	Carrefour rue de la Villeneuve	4	Tissu ouvert	30 m
AVENUE DU MARECHAL LECLERC 2	Avenue du Maréchal Leclerc	Carrefour rue de la Villeneuve	Rue de Pont-Aven	4	Tissu ouvert	30 m
RD116C1T1	RD116	Carrefour D16/D116 PR 0+000	Fin sect 60 km/h PR 0+400	4	Tissu ouvert	30 m
RD16C1T1 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Place Churchill	Carrefour Av. Général Leclerc	4	Tissu ouvert	30 m
RD16C1T2 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Carrefour Av. Général Leclerc	Giratoire de Kergostiou	4	Tissu ouvert	30 m
RD16C1T3 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Giratoire de Kergostiou	Giratoire de Coat Déro	3	Tissu ouvert	100 m
RD16C1T4 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Giratoire de Coat Déro	Fin sect 50 km/h PR 1+850	4	Tissu ouvert	30 m
RD16C1T5 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Début sect 90 km/h PR 1+850	Fin sect 90 km/h PR 3+750	3	Tissu ouvert	100 m
RD16C1T6 - ROUTE DE MOELAN	RD16 - Route de Moëlan	Début sect 60 km/h PR 3+750	Carrefour D116/D16 PR 3.940	4	Tissu ouvert	30 m
RD6C1T1 - RUE DE PONT-AVEN	RD6 - Rue de Pont-Aven	Boulevard de la Gare PR 0+000	Carrefour Rue du Couédic	3	Tissu ouvert	100 m
RD6C1T2 - RUE DU COUEDIC	RD6 - Rue du Couédic	Carrefour Rue de Pont-Aven	Carrefour Rue du Parc-Rhu	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C1C2T1 - ROUTE DE LORIENT	RD765 - Route de Lorient	Limite commune Rédéné	Limite commune PR 4+525	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T1 - ROUTE DE LORIENT	RD765 - Route de Lorient	Limite commune PR 4+525	Carrefour D62/D765 PR 5+470	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T10 - RUE DE QUIMPER	RD765 - Rue de Quimper	Avenue des Castors	PR 8+525	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C2T11 - RUE DE QUIMPER	RD765 - Rue de Quimper	PR 8+525	Limite commune Fin 50 km/h	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C2T2 - ROUTE DE LORIENT	RD765 - Route de Lorient	Carrefour D62/D765 PR 5+470	Fin sect 90 km/h PR 5+660	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T3 - ROUTE DE LORIENT	RD765 - Route de Lorient	Début sect 50 km/h PR 5+660	Carrefour D22/D765 PR 6+275	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T4 - RUE DE LORIENT	RD765 - Rue de Lorient	Carrefour D22/D765 PR 6+275	Rue du Bourgneuf	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T5 - RUE DU BOURGNEUF	RD765 - Rue du Bourgneuf	Rue de Lorient	Place Charles de Gaulle	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T6 - PONT SUR L'ISOLE	RD765 - Pont sur l'Isole	Place Charles de Gaulle	Rue de la Tour d'Auvergne	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T7 - RUE TOUR AUVERGNE	RD765 - Rue Tour d'Auvergne	Quai Brizeux	Place Carnot	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C2T8 - RUE DE QUIMPER	RD765 - Rue de Quimper	Place Carnot	Rond-point du 19 mars 1962	4	Tissu ouvert	30 m
RD765C2T9 - RUE DE QUIMPER	RD765 - Rue de Quimper	Rond-point du 19 mars 1962	Avenue des Castors	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C1T1 - QUAI BRIZEUX	RD783 - Quai Brizeux	Rue de la Tour d'Auvergne	Boulevard de la Gare	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C1T2 - BD DE LA GARE	RD783 - Boulevard de la Gare	Quai Brizeux	Place Churchill	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C1T3 - BD DE LA GARE	RD783 - Boulevard de la Gare	Place Churchill	Rue de Pont-Aven	4	Tissu ouvert	30 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			
RD783C1T4 - RUE DE PONT-AVEN	RD783 - Rue de Pont-Aven	Boulevard de la Gare	Giratoire du Centre Leclerc	3	Tissu ouvert	100 m
RD783C1T5 - RUE DE PONT-AVEN	RD783 - Rue de Pont-Aven	Giratoire du Centre Leclerc	Fin sect 50 km/h PR 3+275	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C1T6 - RUE DE PONT-AVEN	RD783 - Rue de Pont-Aven	Début sect 60 km/h PR 3+275	Fin sect 60 km/h PR 3+750	3	Tissu ouvert	100 m
RD783C1T7 - RUE DE PONT-AVEN	RD783 - Rue de Pont-Aven	Début sect 90 km/h PR 3+750	Echang. de Kervidanou PR 4+397	3	Tissu ouvert	100 m
RD790C3T1 - ROUTE DU FAOJET	RD790 - Route du Faouët	Limite commune Tréméven	Fin sect 80 km/h PR 12+775	3	Tissu ouvert	100 m
RD790C3T2 - ROUTE DU FAOJET	RD790 - Route du Faouët	Début sect 50 km/h PR 12+775	Place Guthiern	4	Tissu ouvert	30 m
RD790C3T3 - RUE BREMOND D'ARS	RD790 - Rue de Brémond d'Ars	Place Guthiern	N°28 (non compris)	4	Tissu ouvert	30 m
RD790C3T4 - RUE BREMOND D'ARS	RD790 - Rue de Brémond d'Ars	Bâtiment n°28 inclus	Bâtiment n°20 (non compris)	3	Rue en U	50 m
RD790C3T5 - RUE BREMOND D'ARS	RD790 - Rue de Brémond d'Ars	Bâtiment n°20 inclus (pavés)	Place Hervo	2	Rue en U	80 m
RD790C3T6 - PLACE HERVO	RD790 - Place Hervo	Rue de Brémond d'Ars	Rue de la Paix	3	Tissu ouvert	100 m
RD790C3T7 - RUE DE LA PAIX	RD790 - Rue de la Paix	Halle	Place Charles De Gaulle	2	Rue en U	80 m
RN165C2T1	RN165 (A82)	Limite commune	RD783 Echangeur de Kervidanou	1	Tissu ouvert	300 m
RUE "BIGARD/FRISKIES"	Rue "Bigard/Friskies"	Giratoire de Kergostiou	Echangeur Croaz-Chuz RN165	4	Tissu ouvert	30 m
RUE DE TRELIVALAIRE	Rue de Trélivalaire	Rue de Pont-Aven	Route de Moëllan	4	Tissu ouvert	30 m
RUE THIERS	Rue Thiers	Carrefour rue du Couédic	Place Carnot	3	Tissu ouvert	100 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

REDENE						
RD765C1C2T1 - ROUTE DE LORIENT	RD765 - Route de Lorient	Limite commune Rédéné	Limite commune PR 4+525	3	Tissu ouvert	100 m
RD765C1T1	RD765	Echangeur N165/D765	Limite commune Quimperlé	3	Tissu ouvert	100 m
RN165C1T1	RN165 (A82)	Limite du Morbihan	RD765 Echangeur de Kerfleury	1	Tissu ouvert	300 m
RN165C1T2	RN165 (A82)	RD765 Echangeur de Kerfleury	Limite commune	1	Tissu ouvert	300 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

RIEC-SUR-BELON						
RD783C2T1	RD783	Carrefour D104/D783 PR 13+920	Fin section 50 km/h Riec	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C2T2	RD783	Début section 70 km/h	Fin section 70 km/h PR 15+350	4	Tissu ouvert	30 m
RD783C2T3	RD783	Début sect 90 km/h PR 15+350	Limite commune Pont-Aven	4	Tissu ouvert	30 m
RN165C4C5T1	RN165 (A82)	Limite commune PR 11+200	Limite commune PR 11+700	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C4C5T3	RN165 (A82)	Limite commune PR 13+500	Limite commune PR 13+900	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C5C6T1	RN165 (A82)	Limite commune	Limite commune	1	Tissu ouvert	300 m
RN165C5T2	RN165 (A82)	Limite commune PR 11+700	Limite commune PR 13+500	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C5T5	RN165 (A82)	Limite commune PR 17+325	RD4 Echangeur de Kerandréo	2	Tissu ouvert	250 m
RN165C5T6	RN165 (A82)	RD4 Echangeur de Kerandréo	Limite commune	1	Tissu ouvert	300 m

Annexe 1- Tableau des infrastructures classées

Nom du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en U ou Tissu ouvert)	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		Débutant	Finissant			

TREMEVEN						
RD790C2T1	RD790	Limite Commune Querrien	Panneau fin 70 PR 8+000	4	Tissu ouvert	30 m
RD790C2T2	RD790	Panneau fin 70 PR 8+000	Panneau début 70 PR 8+525	3	Tissu ouvert	100 m
RD790C2T3	RD790	Panneau début 70 PR 8+525	Panneau début agglo PR 8+729	4	Tissu ouvert	30 m
RD790C2T4	RD790	Panneau début agglo PR 8+729	Panneau fin agglo PR 10+275	4	Tissu ouvert	30 m
RD790C2T5	RD790	Panneau fin agglo PR 10+275	Limite commune Quimperlé	3	Tissu ouvert	100 m